

méthode de l'appel d'offres qu'il sera jugé adéquate à adopter, parmi les organismes tels que les ONG locales, les consultant locaux ayant l'expérience dans le secteur éducatif et les résultats d'activités dans le secteur éducatif local sur place. Il sera considéré que les ONG locales auront l'avantage dans l'exécution du présent Projet pour les raisons suivantes :

- (i) L'ONG a l'expérience dans les activités du secteur éducatif dans les zones cibles du Projet ;
- (ii) L'ONG est la capacité de la collecte des informations au niveau local et de la réalisation des activités sur place ;
- (iii) En comparaison de l'ONG, le consultant n'est pas expérimenté pour les activités du secteur éducatif, leur coût d'activités est élevé ;
- (iv) L'ONG a un réseau local et savoir faire relatif à l'exécution de projet, de côté technique, tel que l'animateur communautaire, les activités de sensibilisation, les activités de l'alphabétisation.

#### **2-2-4-4 Etude des sites et plan de conception détaillée**

Le consultant chargé de la conception détaillée et de la supervision des travaux de construction conclura un contrat avec l'Agent d'approvisionnement. Il effectuera l'étude des sites y compris l'étude des sols et le levé topographique simplifié en tant que travaux d'étude, l'élaboration de rapports de conception détaillée dans le cadre de la conception détaillée, l'élaboration des instructions aux soumissionnaires pour la sélection des entreprises de travaux et du devis quantitatif et estimatif (bordereau de qualité), l'assistance des travaux relatifs à la soumission des entreprises de travaux (élaboration du dossier d'appel d'offres, évaluation des offres, négociation du contrat, etc.), la supervision des travaux, la maîtrise du planning d'exécution, le contrôle de qualité, la gestion de sécurité, l'inspection de l'état d'avancement ainsi que l'inspection de réception. L'étude des sites s'effectuera sur 112 écoles objets du Projet et les écoles faisant l'objet du Projet et la taille des infrastructures seront déterminés définitivement en se référant de critères de l'élaboration de la liste des écoles prioritaires. Après cela, le consultant effectuera, sur les écoles cibles retenues, la conception détaillée reflétant les résultats de l'étude des sites et l'élaboration des instructions aux soumissionnaires et du devis quantitatif et estimatif, etc.

#### **2-2-4-5 Plan de supervision des travaux de construction / des activités d'approvisionnement**

##### **(1) Principes de la supervision des travaux**

Conformément aux principes de l'aide financière non remboursable effectuée par le gouvernement du Japon, sur la base du contenu du plan de base lors du concept sommaire, l'Agent d'approvisionnement fera ses efforts pour organiser le système cohérent de gestion, effecteur la coordination adéquate des opinions entre les parties prenantes, la conception détaillée, la supervision des travaux, la Composante Soft pour que les travaux de construction des infrastructures soient achevés dans les meilleures conditions.

## **(2) Système de la supervision des travaux**

A la différence de projets financés par l'aide financière non remboursable proprement dite, les travaux de la supervision du projet consiste en la confirmation et la gestion de la supervision des travaux, de la maîtrise du planning d'exécution des travaux, du contrôle de qualité, de la gestion de sécurité, des inspections de l'état d'avancement des travaux, des inspections de réception, etc., réalisés par le consultant.

Les activités de contrôles notamment le contrôle de qualité consistent en 5 étapes, à savoir : (i) l'élaboration du plan de contrôle ; (ii) la vérification du plan ; (iii) la mise en œuvre du plan ; (iv) la vérification des conditions de mise en œuvre du plan ; et (v) la prise de mesures correctives. Dans le cadre de projets financés sur l'aide financière non remboursable générale, les activités (i), (iii) et (v) sont assurées par l'entreprise de construction japonaise, et les activités de vérifications (ii) et (iv) sont assurées par le consultant japonais.

Dans le cadre du présent Projet, étant donné que le nombre de sites est important et que les sites sont éparpillés sur une vaste étendue, les ingénieurs japonais chargés de la gestion technique de l'Agent d'approvisionnement ne pourront pas assurer le suivi de tous les sites. Par conséquent, dans le cadre du présent projet financé sur l'aide financière non remboursable pour le développement des communautés, il sera fait appel à un consultant local pour la conception détaillée et la supervision des travaux.

Les ingénieurs japonais chargés de la gestion technique assureront l'encadrement du consultant chargé de la supervision des travaux d'une part, et la confirmation et la gestion de la maîtrise du planning d'exécution, de la gestion de sécurité, des inspections de l'état d'avancement, etc., d'autre part, et en même temps, ils recevront les rapports de la part du consultant local.

### **2-2-4-6 Plan de contrôle de qualité**

Les bâtiments à construire dans le cadre du présent Projet auront la fondation en bloc de béton lourd, le gros œuvre de superstructure en bloc de béton renforcée par les poteaux et poutres en béton armé et la couverture en charpente métallique.

Le contrôle de qualité de la structure sera porté essentiellement sur les travaux de ferrailage et ceux de béton.

Pour ce qui est de la durabilité et de la résistance (la résistance de béton, de bloc de béton), afin d'éviter de donner les charges extrêmes aux entreprises locales des travaux et au consultant locale de la supervision des travaux, les essais à la méthode générale, couramment effectuée comme l'art de construction sont adoptés dans le cadre du présent Projet. La méthode du contrôle de qualité, la fréquence des essais et les critères de jugement qui seront visés sont indiqués ci-dessous :

**Tableau 2-12 Contrôle de qualité**

Travaux	Description	Méthode d'essai
Travaux des charpentes métalliques	i) Matériaux	La qualité des matériaux sera vérifiée par la fiche technique dans la mesure du possible. Les différentes formes d'aciers seront spécifiées. Pour les travaux de soudage, les matières remplissant les conditions telles la catégorie, les dimensions, les conditions de soudage de métaux de base seront sélectionnées.
	ii) Jonctions soudées	L'épaisseur et l'entaille de la soudure des angles feront l'objet d'un contrôle visuel.
Travaux de ferrailage	i) Matériaux	La qualité des matériaux sera vérifiée par la fiche technique. En cas d'absence de fiche technique, l'essai de traction de béton armé se fera avant les travaux.
	ii) Façonnage, montage	La forme de façonnage, la longueur du recouvrement et d'ancrage, les qualités seront vérifiées sous le contrôle visuel au chantier.
Travaux de bétonnage	i) Spécification du béton	Catégorie du béton : Béton ordinaire Dosage/résistance : Résistance visée (à 28 jours) = Valeur appliquée pour le calcul de structure + 3N/mm <sup>2</sup> . La définition est faite en considération de la différence entre les résistances du béton de l'éprouvette et du béton coulé au chantier. Gros œuvre : FC20N/mm <sup>2</sup> (Valeur appliquée pour le calcul de structure FC18), affaissement 18cm Dalle du plancher : FC18N/mm <sup>2</sup> (Valeur appliquée pour le calcul de structure FC15), affaissement 18cm
	ii) Matériaux du béton	Ciment : Ciment Portland ordinaire Agréments grossiers : graviers, produits locaux Agréments fins : sables, produits locaux Eau : Eau courante ou l'eau potable du puits selon la disponibilité sur chaque chantier
	iii) Dosage	Le calcul de dosage sera fixé suivant les résultats des essais de malaxage et essais de résistance à la compression, préalablement aux travaux.
	iv) Malaxage	Puisque l'usine de pré mélange du béton n'existe pas au Niger, le malaxage se fera au chantier. On mesurera le ciment, les agrégats et l'eau sur la base des résultats des essais de malaxage, au moyen d'une boîte de mesure dont le volume correspond à celui de bétonnière.
	v) Coulage	La distance de chute du béton doit être inférieure à 2m, afin d'éviter la ségrégation lors du coulage, Il faudra combler tout vide éventuel dans le coffrage. La température du béton lors du coulage, l'arrosage des planches de coffrage, et la cure du béton coulé doivent être effectués de manière suffisante.
	vi) Essai de compression	Préalablement aux travaux, il faudra effectuer les essais de criblage des sables et graviers dont l'utilisation est prévue pour les travaux, les essais de résistance à la compression au moyen d'essais de malaxage afin de vérifier la résistance.
Bloc de béton	Essai d'écrasement	En ce qui concerne les blocs de béton fabriqués sur place et/ou au chantier, en vue de vérifier leur résistance, l'essai d'écrasement se fera plus 1 fois par chantier au moyen de l'essai couramment effectué au pays. Méthode d'essai : Effectuer la chute libre (3 fois) du bloc de béton à partir d'une hauteur de 1,5 et vérifier si tous les trois éprouvettes conservent la forme originale.

## 2-2-4-7 Plan d'approvisionnement en matériel et matériaux

Les matériaux de construction pour les infrastructures à construire dans le cadre du présent Projet devront être sélectionnés après l'examen de l'ensemble de chacun des facteurs, tels que l'emplacement des sites, les climats, la compétence d'approvisionnement, les frais de gestion et maintenance après l'achèvement des travaux. Pour ce qui est de matériel et méthode à utiliser, les produits locaux et/ou les produits seront utilisés

Les matériaux de construction produits au Niger sont limités et sont les graviers, les sables, les ciments, les blocs de béton. Les graviers et les sables sont disponibles aux alentours de zones faisant l'objet du présent Projet. Les produits tels que les armatures, les charpentes métalliques, les bois, les menuiseries à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment et peintures, sont constamment disponibles aux marchés locaux, ceux sont les produits importés de pays voisins et/ou les produits importés et façonnés sur place.

Les produits importés de Nigeria sont disponibles dans les zones à proximité de la frontière avec le Nigeria parmi les zones faisant l'objet du présent Projet. Cependant, il faudra faire attention pour l'utilisation de ces produits d'autant plus que ces produits ont les problèmes au niveau de la qualité. En principe, l'approvisionnement en matériaux de construction s'effectuera sur place, toutefois, il faudra examiner suffisamment entre autres la qualité, la faisabilité, le prix, la capacité de fourniture, etc.

Pour certains produits difficiles à acquérir dans les villes locales, ils devront être approvisionnés à Niamey, ce qui amènera l'augmentation de la portion du frais de transport dans le coût de construction ainsi que le prix élevé de matériaux de construction par rapport aux autres frais.

La répartition de l'approvisionnement en matériaux et matériel à utiliser dans le cadre du présent Projet est planifiée comme le tableau ci-dessous :

**Tableau 2-13 Approvisionnement en matériel et matériaux**

Nom de matériel	Niger	Japon	Remarques
Armature	○	—	Approvisionnement local en matériaux importés (Togo, Côte d'Ivoire)
Charpente métallique	○	—	Approvisionnement local en matériaux importés (France, Belgique)
Ciment	○	—	Produits locaux ou approvisionnement local en produits importés (Côte d'Ivoire, Tunisie)
Agrégats (sable, pierres concassées, graviers)	○	—	Produits locaux
Bloc de béton	○	—	Produits locaux
Tôle longue en aluminium galvanisée	○	—	Produits locaux (Les matériaux de base sont les produits importés de l'Europe, de l'Indonésie et de la Côte d'Ivoire)
Matériaux à pulvériser, mortier de ciment coloré	○	—	Approvisionnement en produits importés (Côte d'Ivoire)
Contre-plaqués	○	—	Approvisionnement en produits importés (Ghana, Côte d'Ivoire)
Peintures	○	—	Approvisionnement en produits importés (Côte d'Ivoire, Tunisie)
Quincailleries	○	—	Approvisionnement en produits importés (Pays européens)
Menuiseries métalliques	○	—	Façonnage fait sur place des matériaux importés (Les matériaux de base sont importés)
Table-banc, chaise, bureau	○	—	Façonnage fait sur place des matériaux importés (Les matériaux de base sont importés), fourniture à Niamey

## 2-2-4-8 Calendrier d'exécution du Projet

### (1) Planning d'exécution

Le planning d'exécution sera élaboré sur la base des éléments indiqués ci-dessous :

Description	Contenu	Délai
Prise de décision au sein du conseil des Ministres Signature de l'E/N	Préparation	1,0 mois
Conclusion de l'accord d'Agent d'approvisionnement	Elaboration, négociation et conclusion de l'accord d'Agent d'approvisionnement	0,5 mois
Préparation	installation de bureau, logement, etc.	Préparation + 1,0 mois
Sélection d'un cabinet d'avocat	Sélection en tenant compte des réalisations et de l'expérience	0,5 mois
Sélection d'un conseiller d'approvisionnement local	Appel d'offres restreintes (lancement d'avis d'appel d'offres – soumission - passation de contrat) Interview pour désignation : évaluation d'expériences + résultats des travaux +européens	
Sélection d'un consultant chargé de la conception détaillée et de la supervision des travaux de construction	Appel d'offres qui consiste à évaluer l'offre financière et l'offre technique (lancement d'avis d'appel d'offres - déclaration de candidature - liste courte – propositions - passation de contrat)	Préparation + 1,5 mois
Sélection d'un organisme d'exécution de la Composante soft	Appel d'offres restreintes (lancement – soumission - passation de contrat)	
Conception détaillée	Etude des sites (topographie simplifiée), élaboration du rapport de conception détaillé et du dossier d'appel d'offres	3,0 mois
Sélection d'entreprises des travaux	Appel d'offres à concurrence ouverte avec pré qualification (avis d'appel d'offres – préqualification - distribution de dossiers – soumission - passation de contrat)	2,5 mois / 12 à 14 lots
Période pour les formalités fiscales Période pour l'annonce de la construction	Formalités fiscales Annonce de la construction	1 à 1,5 mois
Travaux	Région de Maradi : (Phase I/Phase II) 7 lots pour chacune des phases	Préparation + 8,5 mois/lot + inspection de réception
	Région de Zinder : (Phase I/Phase II) 6 lots pour chacune des phases	Préparation + 9,5 mois/lot + inspection de réception
Composant soft	Elle sera commencée lors que les travaux démarrent et la supervision s'effectuera après l'achèvement des travaux.	

## (2) Elaboration du planning d'exécution des travaux

Les travaux du présent Projet seront effectués en deux phases dans la Région de Maradi et Zinder et les travaux de 2 phases de chacune des régions se dérouleront parallèlement. La description de l'envergure de la coopération (détail par région et par département) est comme ci-dessous. Par ailleurs, la taille de lot pour chacune des phases pour l'exécution sera examinée et décidée suivant les résultats de l'étude lors de la conception détaillée ainsi que les principes de base à l'égard de la répartition des sites par lot.

**Tableau 2-14 Envergure du Projet pour l'exécution**

Département	Nbr écoles	Salles de classe planifiées				Blocs sanitaires planifiés			Mobilier scolaire		
		Bât à 1 salle	Bât à 2 salles	Bât à 3 salles	Nbr salles	Blocs à 2 cabines	Blocs à 3 cabines	Nbr cabines	Table banc	Bureau chaise	armoire
		63,7 m <sup>2</sup>	127,4 m <sup>2</sup>	191,1 m <sup>2</sup>	Sous total	4,6 m <sup>2</sup>	6,9 m <sup>2</sup>	Sous total	(1 jeu = 25 unités)	(1 jeu)	(unite)
Aguié	6	0	3	3	15	0	6	18	15	15	15
Dakoro	6	0	5	3	19	3	6	24	19	19	19
Guidan-Roundji	3	0	3	1	9	0	2	6	9	9	9
Madarounfa	4	0	2	3	13	1	3	11	13	13	13
Maradi Commune	11	1	7	10	45	0	5	15	45	45	45
Mayahi	10	1	12	3	34	0	11	33	34	34	34
Tessaoua	6	0	5	3	19	0	6	18	19	19	19
Région de Maradi Total	46	2	37	26	154	4	39	125	154	154	154
Gouré	7	0	6	4	24	1	9	29	24	24	24
Magaria	7	0	9	4	30	2	10	37	30	30	30
Matamèye	4	0	4	2	14	3	4	18	14	14	14
Mirriah	4	0	2	3	13	4	4	20	13	20	20
Zinder Commune	4	0	0	4	12	0	6	18	12	12	12
Tanout	7	0	8	7	37	3	8	30	37	37	37
Région de Zinder Total	33	0	29	24	130	13	42	152	130	130	130
Total	79	2	66	50	284	17	81	277	284	284	284

Le planning d'exécution qui résume de ce qui vient de mentionner ci-dessus est à la page suivante :

Tableau 2-15 Planning d' exécution des travaux (proposition)

Avancement du Projet	-1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
Mois	Jan-07	Feb-07	Mar-07	Apr-07	May-07	Jun-07	Jul-07	Aug-07	Sep-07	Oct-07	Nov-07	Dec-07	Jan-08	Feb-08	Mar-08	Apr-08	May-08	Jun-08	Jul-08	Aug-08	Sep-08	Oct-08	Nov-08	Dec-08	Jan-09	Feb-09	Mar-09	Apr-09	May-09	Jun-09	Jul-09	Aug-09	
Travaux et activités concernées																																	
I Décision prise au Conseil des ministres																																	
II Signature de l'Echange de Notes																																	
III Accord d'Agent d'approvisionnement																																	
IV Contrat de consultant pour la conception et la supervision																																	
V-1 Conception détaillée/Etude (Phase 1)																																	
Conception détaillée, étude, dossier d'appel d'offres																																	
V-2 Conception détaillée/étude (Phase 2)																																	
Conception détaillée, étude, dossier d'appel d'offres																																	
Responsable global/gestion de fonds/contrôle de soumission	permanent																																
Assistant au responsable global	temporaire																																
Chargé de gestion de la technique (Région de Mersidi)	permanent																																
Chargé de gestion de la technique (Région de Zinder)	permanent																																
Conseiller d'approvisionnement (local)	temporaire																																
Chargé de gestion de la composante soft /assistant de gestion (local)	temporaire																																

## **2-2-5 Plan de la Composante Soft**

### **(1) Nécessité de la Composante Soft**

#### **1) Arrière-plan**

Conformément au décret ministériel du MEBA au Niger (mai 2003), le Comité de gestion d'établissement scolaire (COGES) a été donné les droits et rôles, divisés en gros en trois points ci-après : « Participer à l'identification des sites d'implantation des écoles », « Suivre les travaux de construction des infrastructures scolaires » et « Assurer l'entretien préventif des infrastructures et équipement scolaires ». Cependant, l'affectation du budget du gouvernement pour l'assistance au COGES dans le cadre de la gestion et la maintenance des infrastructures scolaires ou la prise de mesures concrètes n'est pas du tout réalisée. De ce fait, les parents d'élèves sont obligés d'assumer la responsabilité de la gestion et la maintenance à la fois qu'ils doivent se charger des frais pour la construction annuelle de salles en paillote et l'achat des matériels scolaires et autres.

D'autre part, par la construction à réaliser suivant le nouveau système (aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés) dans le cadre du présent Projet, la grande augmentation de nombre de salles pourra être attendue grâce à l'économie des coûts, et pourtant, il est prévisible d'avoir l'augmentation des coûts, par rapport à l'ancien système, celui relatif au fonctionnement et à la gestion ainsi qu'à la maintenance après l'achèvement des travaux de construction. De ce fait, il sera indispensable d'instaurer un système unifiant l'administration et les populations afin d'éviter que la charge pour le fonctionnement et la maintenance des infrastructures scolaires n'est concentrée que sur les populations pauvres.

Les 6 principaux problèmes relatives à la gestion et à la maintenance des infrastructures scolaires et à leur utilisation adéquat sont comme suit :

- Problème 1 : Bien que les responsabilités et droits relatifs à la gestion et à la maintenance des infrastructures scolaires soient cédés aux populations, le système d'assistance et la mesure pour l'assistance du côté administratif ne sont pas présentés ;
- Problème 2 : La coordination entre le soft et le hard au stade des travaux est déterminée par les lois, cependant elle n'est pas exécutée concrètement ;
- Problème 3 : Parmi les deux Régions cibles, la politique de COGES est mise en œuvre avec le retard dans la Région de Maradi. Le COGES se servira d'une base pour l'établissement du système de la gestion et de la maintenance ;
- Problème 4 : Les populations n'ont pas de bonnes connaissances sur le fait qu'elles ont les responsabilités et droits pour la gestion et la maintenance des infrastructures scolaires et elles ne donnent pas d'importance à de telles activités comme les activités du COGES ;
- Problème 5 : L'utilisation de latrines n'est pas entrée dans l'habitude ;



Problème 6 : Il sera possible que les frais de gestion et maintenance soient élevés pour les infrastructures construites par le nouveau système, par rapport à ceux construits par l'ancien système.

## **2) Jugement de la nécessité de la Composante Soft et son étendue cible**

Il existe l'organisme chargé de la gestion et de la maintenance des infrastructures scolaires construites et qui est dirigé par les populations (=COGES), toutefois, en ce qui concerne la gestion et la maintenance des infrastructures scolaires par le COGES, les principes de base concrets et la modalité d'exécution ainsi que la répartition des rôles entre le COGES et l'administration ne sont pas présentés précisément. Les autres donateurs sont en train de chercher une approche originale en maintenant la cohérence avec la politique de COGES.

De ce fait, pour les infrastructures construites dans le cadre du présent Projet, il est à craindre que les populations aient la charge extrême pour la gestion et la maintenance, tel que les frais de réparation, après la réception des infrastructures et il est jugé difficile que les populations effectuent de manière autonome la gestion et la maintenance.

En outre, bien qu'il soit indispensable de construire les blocs sanitaires dans la dépendance d'écoles pour la maintenance de l'environnement hygiénique des infrastructures scolaires et étant donné que la région cible est une région où il n'y pas d'habitude d'utiliser les blocs sanitaires et que les élèves n'ont pas la connaissance sur son utilisation, il est probable que les blocs sanitaires ne soient pas utilisés sans formation adéquate.

Par conséquent, il est indispensable d'introduire la Composante Soft visant à "ce que les infrastructures scolaires construites soient gérées et entretenues de manière durable", et que "les blocs sanitaires construites dans la dépendance d'écoles soient utilisées par les enfants de manière adéquate" qui permettra de renforcer la capacité du COGES dans la gestion et la maintenance et l'éducation hygiénique.

Par ailleurs, l'étendue du projet faisant l'objet de la Composante Soft restera uniquement à la Région de Maradi et la Région de Zinder ne sera pas incluse dans les sites cibles. C'est parce que les activités du "Projet Ecole pour tous", projet de la Coopération technique de la JICA sont en réalisation dans la Région de Zinder et ses activités permettant à renforcer l'organisation du COGES pourront être désormais répandues dans la Région. Tout de même, il sera souhaitable que les personnes concernées de la coopération technique et celles de la Composante Soft échangent les avis régulièrement pour partager la bonne pratique de chacun des deux côtés. Pour ce faire, les activités visant à la coordination entre les deux parties seront planifiées.

## **3) Points auxquels il faut prêter une attention particulière dans le développement du plan de la Composante Soft**

Le projet de la Composante Soft a pour but d'indiquer le chemin au Niger pour que la gestion et la maintenance et l'utilisation adéquate des infrastructures scolaires soient exercées durablement de son propre effort. A ce but, pendant l'exécution de la Composante Soft,

L'assistance technique de haute qualité sera apportée par biais de l'ONG et les activités de la sensibilisation aux populations et de la coordination avec les agents administratifs locaux seront renforcées. En plus, le matériel pour la sensibilisation et les modules à élaborer lors de ces activités seront faciles à comprendre et à utiliser pour les populations, la continuité de ces activités est mise en priorité, ceux qui permettront aux populations de poursuivre sans difficulté les activités par leur autonomie après l'achèvement du projet de la Composante Soft. En outre, les directives des activités à élaborer lors de l'achèvement du projet devront être les directives montrant les activités à poursuivre après l'achèvement du projet de la Composante Soft. Sur ce point, il faudra prêter une attention à ce que le contenu de directives puisse être correctement saisi par les populations et les agents administratifs locaux.

## **(2) Objectifs de la Composante Soft**

Les objectifs de la Composante Soft sont déterminés comme ci-dessous. Par ailleurs, le schéma des objectifs montrant la relation entre les objectifs, les résultats attendus et les problèmes est indiqué.

### **1) Objectifs lors de l'achèvement de la Composante Soft**

- (i) améliorer le système de la gestion et de la maintenance des infrastructures scolaires pour que la gestion et la maintenance des infrastructures scolaires construites à la Région de Maradi soient effectuées de manière durable ;
- (ii) aménager le système permettant d'effectuer la formation sanitaire afin que les blocs de latrines construits dans la dépendance d'écoles à la Région de Maradi soient adéquatement utilisés.

### **2) Objectifs dont l'accomplissement sera être attendu après l'achèvement de la Composante Soft**

- (i) Les infrastructures scolaires construites dans la Région de Maradi seront gérées et entretenues de manière durable à travers la collaboration entre les populations locales, essentielles composantes du COGES et l'administration locale ;
- (ii) Les élèves utilisent de manière hygiénique les blocs de latrines connexes d'écoles de la Région de Maradi avec la collaboration de populations locales.

## **(3) Résultats attendus de la Composante Soft**

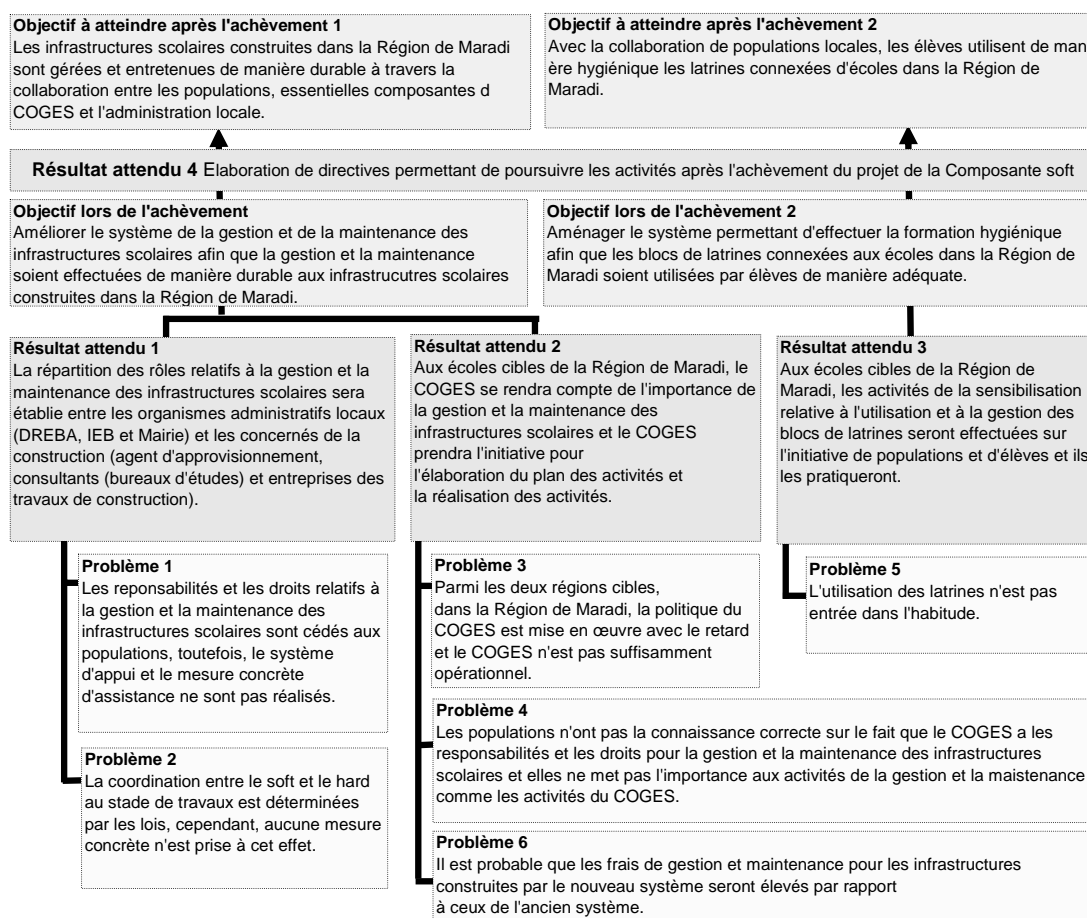
Les résultats attendus par la Composante Soft consistent en 4 points indiqués ci-dessous. Par ailleurs, le schéma des objectifs montrant la relation entre les objectifs, les résultats attendus et les problèmes est indiqué à la page suivante :

Résultat attendu 1 : La répartition des rôles et le système de communication seront établis entre les organismes administratifs locaux de la Région de Maradi (DREBA, bureau départemental de l'Inspection d'Education de Base et Mairie) et la population ;

Résultat attendu 2 : Aux écoles cibles de la Région de Maradi, le COGES se rendra compte de l'importance de la gestion et la maintenance des infrastructures scolaires et élaborera le plan des activités et réalisera les activités de sa propre initiative ;

Résultat attendu 3 : Aux écoles cibles de la Région de Maradi, les activités de la sensibilisation relative à l'utilisation et à la maintenance des latrines seront effectuées sur l'initiative de populations et élèves, et ils les pratiqueront ;

Résultat attendu 4 : Les directives des activités permettant de faire poursuivre les activités après l'achèvement du projet de la Composante Soft seront élaborées.



**Figure 2-5 Schéma des objectifs de la Composante Soft**

Par ailleurs, les principes de base à suivre pour atteindre les objectifs sont comme ci-dessous :

- (i) Envisager à ce que toutes les parties prenantes concernant la construction des écoles comprennent correctement le contenu et la signification du plan de la Composante Soft et partagent la même compréhension. Prêter une attention particulière à la coordination entre le hard (construction) et le soft (assistance technique) ;

- (ii) En tenant compte de la particularité de la Composante Soft relative à la construction des infrastructures dans le cadre de la coopération financière non remboursable, minimiser les activités permettant directement d'améliorer la compétence des agents administratifs locaux tels que les agents départementaux chargés du COGES d'une part, mais d'autre part, donner l'assistance avec plus de soin que possible pendant l'exécution des activités au niveau de chaque école. Faire accompagner les agents départementaux chargés du COGES à chaque activité et prêter une attention suffisante pour qu'ils puissent approfondir la compréhension et renforcer la capacité de pratique à l'égard des activités, Chercher une approche qui laisse l'initiative aux populations en évitant que de différentes activités ne soient effectuées sans compréhension de populations ;
- (iii) Prêter une attention au fait qu'il faut avoir la collaboration et la compréhension de l'ensemble de la communauté incluant les personnes concernées des écoles, non seulement pour les activités de la gestion et la maintenance, mais aussi pour les activités hygiéniques. Utiliser efficacement le matériel de sensibilisation élaboré par le Japon et d'autres donateurs ;
- (iv) Prêter une attention pour ne pas faire la différence sur la qualité des activités de sensibilisation et la fréquence des activités de suivi à effectuer auprès de chacune des écoles, en utilisant au maximum l'ONG locale pendant l'exécution du projet ;
- (v) Afin de maintenir la cohérence de la coopération du Japon, le paquet minimum, développé par la coopération technique, dit le programme "Ecole pour tous" sera référencé pour la réorganisation du COGES. Cependant, tout le contenu dudit programme ne sera pas réalisé, mais la partie nécessaire au présent Projet sera utilisée. Surtout, le plan des activités scolaires et le système de la formation pour les agents départementaux chargés du COGES ainsi que le système de suivi seront élaborés avec l'ajustement pour l'introduction du présent Projet.

#### **(4) Activités de la Composante Soft (Plan d'intervention)**

##### **1) Contenu des activités pour chaque résultat attendu**

Résultat attendu 1 : Etablissement de la répartition des rôles et du système de communication

1-1 Etablissement du comité de la Composante Soft	
①	Etablissement du comité de la Composante Soft de la Région de Maradi (Participants : Cellule de Promotion des COGES/MEBA, DREBA, Bureau régional de l'IEB, JICS, ONG)
1-2 Etablissement du système de communication et de responsabilisation relatif à la gestion et la maintenance des écoles	
①	Saisir la situation actuelle du système de la gestion et de la maintenance de la Région de Maradi (en 4 jours) et effectuer l'étude sur la ligne de base de chacune des écoles (en 10 jours)
②	Etablissement du système de la gestion et de la maintenance de la Région de Maradi (Membres : JICS, organismes administratifs locaux (DREBA, bureau départemental de l'IEB, Mairie) et la population)

③	Elaboration de document d'explication destiné aux entreprises des travaux qui collaborent avec le COGES (en 2 jours) (en 2 <sup>ème</sup> année, la révision sera faite selon les besoins.)
④	Explication du plan de la Composante Soft aux personnes concernées de la construction, explication sur les rôles du COGES dans les travaux de construction

Résultat attendu 2 : Introduction des activités de la gestion et de la maintenance des infrastructures scolaires dans toutes les écoles cibles et mise en œuvre des activités

2-1 Installation du COGES dans la Région de Maradi (utiliser pour une partie le paquet minimum de la coopération technique)	
①	Donner la formation aux agents chargés du COGES des bureaux départementaux de l'IEB de la Région de Maradi (en 2 jours, formateur : ONG)
②	Donner la formation aux directeurs de chacune des écoles de la Région de Maradi (1 jour de formation par département, formateur : Agent chargé du COGES et l'ONG)
③	Réorganiser le COGES à travers l'élection démocratique à chaque école de la Région de Maradi. 3 Représentants, 2 Chargés de la gestion et de la maintenance, 2 Chargés d'hygiène scolaire seront élus.
④	Prêter l'appui à la réorganisation de chaque école. (réconfirmer la modalité de l'élection à effectuer sur l'initiative de populations, confirmer si les rôles de personnes en charge de la gestion et de la maintenance et de personnes en charge d'hygiène scolaire sont bien communiqués aux populations, etc.)
⑤	Donner la formation aux 3 Représentants du COGES de chaque école de la Région de Maradi pour l'élaboration du plan des activités scolaires (effectuer 2 jours de formation, Formateur : Agent chargé du COGES et l'ONG)
⑥	Elaborer le plan des activités scolaires à chaque école
⑦	Appuyer l'élaboration du plan des activités scolaires de chaque école
2-2 Exécution de la formation de la gestion et de la maintenance des infrastructures	
①	Préparer la formation de la gestion et de la maintenance et élaborer le matériel de sensibilisation et les directives (destinée aux populations) (en 10 jours) (en 2 <sup>ème</sup> année, la révision sera faite selon les besoins)
②	Elaborer les activités de la gestion et de la maintenance des infrastructures scolaires au sein des écoles cibles de la Région de Maradi et donner la formation pour renforcer la fonction de supervision des travaux par le COGES (effectué à chaque école, la durée de formation est 2 jours)
③	Lors du démarrage des travaux, conclure un accord qui confirme la supervision de processus des travaux ainsi que les activités de préparation du COGES jusqu'à la réception (Signataire de l'accord : COGES, entreprises, administration, ONG, JICS)
④	Lors de la réception des infrastructures, conclure un accord qui engage l'exécution de la gestion et de la maintenance ainsi que l'approvisionnement en eau pour les salles de classe et les blocs de latrines (Signataire de l'accord : COGES, administration, ONG, JICS)
⑤	Prêter l'assistance aux activités de la gestion et de la maintenance de chaque école

Résultat attendu 3 : Mise en œuvre des activités de sensibilisation relative à l'utilisation et à la gestion des blocs sanitaires dans toutes les écoles cibles

3-1 Mise en œuvre de la formation de l'éducation hygiénique scolaire	
①	Etablir le matériel de sensibilisation et les directives relatifs à l'éducation hygiénique scolaire (destinés aux populations, enseignants, élèves) (en 10 jours) (en 2 <sup>ème</sup> année, la révision sera faite selon les besoins.)
②	Formation pour l'éducation hygiénique scolaire (principalement, la modalité de sensibilisation de la formation de l'utilisation des latrines) dans les écoles cibles de la Région de Maradi (à effectuer à chacune des écoles, la formation s'effectue en 1 jour.)

③	Les activités hygiéniques scolaires seront commencées à chaque école. (organisation de club d'hygiène scolaire par les élèves, mise en œuvre des activités de sensibilisation aux populations, etc.)
④	Prêter l'appui aux activités hygiéniques scolaires de chaque école

Résultat attendu 4 : Suivi des activités pour la promotion des activités mentionnées dans les Résultats attendus 2 et 3 plus haut indiqués et activités de la supervision

4-1 Suivi de chaque activité	
①	Prêter l'appui à l'élaboration du plan des activités scolaires de chaque école (⑦ de 2-1) (assistance à l'élaboration du plan des activités de chaque école, 1 fois/école)
②	Prêter l'appui aux activités de la gestion et de la maintenance de chaque école (⑤ de 2-2) (assistance aux activités de la gestion et de la maintenance de chaque école, 1 fois/école)
③	Donner l'appui aux activités hygiéniques scolaires de chaque école (④ de 3-1) (assistance aux activités hygiéniques scolaires, 1 fois/école)
4-2 Supervision sur l'initiative de l'agent administratif	
①	Les agents départementaux chargés du COGES effectuent des visites à chacun des écoles cibles en vue d'assurer la supervision. (4 écoles/mois)

Résultat attendu 5 : Evaluation des activités et élaboration de directives des activités

5-1 Evaluation et élaboration de directives des activités	
①	Etablir le questionnaire de l'évaluation
②	Les agents départementaux chargés du COGES effectuent l'étude de l'évaluation définitive.
③	Effectuer les travaux de l'analyse de l'évaluation
④	Elaborer les directives des activités (en 2 <sup>ème</sup> année, la révision sera faite selon les besoins.)

## 2) Système de l'exécution de la Composante Soft

En vue de l'exécution de la Composante Soft, il est souhaitable de sélectionner l'ONG locale ayant beaucoup d'expériences similaires et de lui confier l'exécution. Toutefois, il est nécessaire d'introduire les personnels japonais qui s'engage spécialement à la gestion de la Composante Soft et qui puisse orienter l'ONG locale de manière adéquate, en jugeant globalement d'éléments réunis, tels que les expériences de la Composante Soft exécutée au Niger dans le passé, la capacité des organismes administratifs locaux et de l'ONG locale et les conditions géographiques et socio-économiques des sites. Surtout, les travaux, tels que l'installation du comité de la Composante Soft, la tenue de la réunion d'explication aux personnes concernées, l'établissement des matériels de sensibilisation destinés à chaque formation dépasseront l'étendue de la responsabilité et de la capacité de l'ONG locale, et il sera indispensable d'introduire en temps opportun les personnels japonais spécialisés afin d'avoir les résultats positifs dans le délai limité d'exécution.

Par ailleurs, la clé de la réussite consistera à ce que les populations locales de chaque école puissent poursuivre les efforts durables après l'achèvement du projet de la Composante Soft. Pour cela, il sera indispensable de fournir la formation et les activités de suivi de haute qualité dans la mesure du possible pendant le délai d'exécution du projet de la Composante Soft.

Pendant la période où les personnels japonais ne seront pas disposés, les personnels nécessaires et minimaux de l'ONG locale pouvant s'occuper de la gestion en tant que partie tierce seront affectés. Le Système d'exécution de la Composante Soft est ci-dessous.

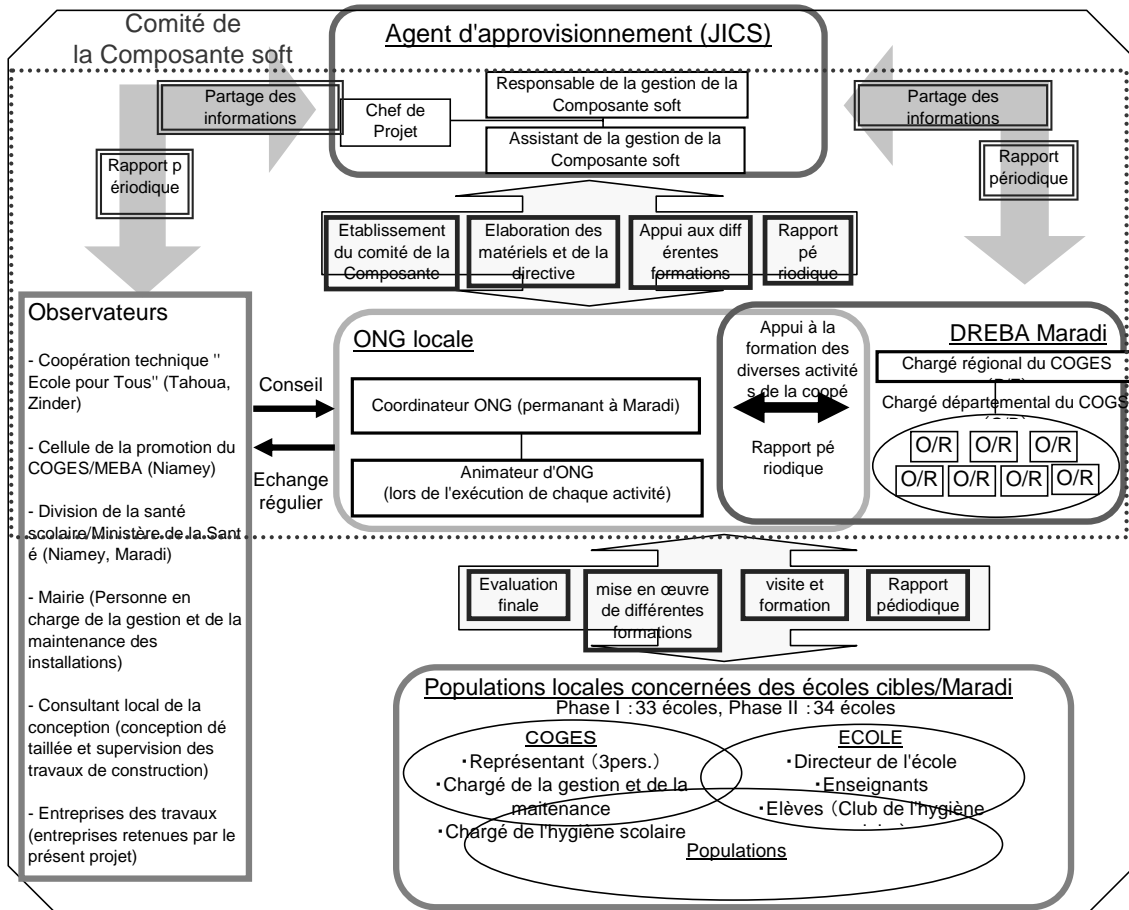


Figure 2-6 Système d'exécution de la Composante Soft

### (5) Procédé des activités de la Composante Soft

Les travaux de construction s'effectueront en deux phases comme décrit dans le calendrier d'exécution des travaux. De ce fait, en ce qui concerne l'exécution de la Composante Soft, le projet vise toutes les écoles de la Région de Maradi faisant l'objet de la construction des salles et s'effectuera en deux phases parallèlement à celles des travaux de construction. Le procédé des activités est indiqué ci-après :

Tableau 2-16 Planning d'exécution de la Composante Soft

Avancement des activités	-1	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
Chargé de la gestion de la Composante Soft (ressortissant japonais)	Temporaire																						
Assistant chargé de la gestion de la Composante soft (local)	Temporaire		Sélection ONG Discussions sur le plan										Sélection ONG Discussions sur le										
Coordinateur ONG	Permanent																						
Coordinateur Assistant ONG	Temporaire																						
<b>Phase I : Activités de la Composante Soft</b>																							
Appel d'offres pour la sélection de l'ONG, sélection, passation de contrat																							
Discussions sur le plan																							
Démarrage des activités																							
1. Préparation des activités																							
2. Réunion du Comité de la Composante Soft																							
3. Répartition des rôles pour la maintenance des infrastructures scolaires dans la Région de Maradi (JICS, administration, entreprises)																							
4. Mise en place des activités de la maintenance des infrastructures scolaires à toutes les écoles cibles de la Région de Maradi et pratique des activités																							
5. Mise en œuvre des activités de la sensibilisation relative à l'utilisation et à la maintenance de latrines à toutes les écoles cibles de la Région de Maradi et pratique																							
6. Suivi et supervision des éléments décrits dans les rubriques 4 et 5																							
7. Evaluation des activités et élaboration de Directives des activités																							
<b>Phase II : Activités de la Composante Soft</b>																							
Appel d'offres pour la sélection de l'ONG, sélection, passation de contrat																							
Discussions sur le plan																							
Démarrage des activités																							
1. Préparation des activités																							
2. Réunion du Comité de la Composante Soft																							
3. Répartition des rôles pour la maintenance des infrastructures scolaires dans la Région de Maradi (JICS, administration, entreprises)																							
4. Mise en place des activités de la maintenance des infrastructures scolaires à toutes les écoles cibles de la Région de Maradi et pratique des activités																							
5. Mise en œuvre des activités de la sensibilisation relative à l'utilisation et à la maintenance de latrines à toutes les écoles cibles de la Région de Maradi et pratique																							
6. Suivi et supervision des éléments décrits dans les rubriques 4 et 5																							
7. Evaluation des activités et élaboration de Directives des activités																							



## **2-3 Aperçu des travaux à la charge de la partie nigérienne**

Les travaux à la charge de la partie nigérienne, confirmés dans le procès-verbal signé lors de l'étude du concept sommaire sont les suivants :

- (i) Pour la construction des infrastructures, les terrains nécessaires à la construction doivent être assurés ;
- (ii) Les travaux tels que le terrassement de terrains, les branchements au réseau d'alimentation électrique, au réseau d'eau courante et au réseau d'évacuation des eaux usées et d'autres travaux d'infrastructures et équipements connexes qui sont jugés nécessaires à travers l'étude menée par la partie japonaise doivent être exécutés.

Par ailleurs, le coût à la charge de la partie nigérienne pour l'exécution du présent Projet est : (i) les frais pour le terrassement des sites, la démolition des infrastructures existantes, etc. et (ii) les frais pour l'exécution de la Composante Soft.

Les frais pour le terrassement, etc. seront calculés suivant les résultats de l'étude menée lors de l'exécution de la conception détaillée. Les frais pour l'exécution de la Composante Soft (à supporter sur place) sont les frais de mission, de déplacement et autres pour les personnels chargés d'activités de la Composante Soft.

## **2-4 Plan de fonctionnement et maintenance du Projet**

### **2-4-1 Plan de fonctionnement**

Le fonctionnement et la gestion des écoles primaires sont assurés par les Directions Régionales de l'Education de Base et de l'Alphabétisation (8 régions) et les Inspections de l'Education de Base (50 inspections) qui sont les organismes sous la tutelle du Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation (MEBA).

Dans la Région de Maradi faisant l'objet du présent Projet, les inspections existent dans 8 départements dont Aguié, Dakoro, Guidan-Roundji, Madarounfa, Maradi Commune, Tessaoua, Tibiri Gobri, dans la Région de Zinder cible du présent Projet, l'inspection est présente dans 6 départements dont Gouré, Magariya, Matamèya, Mirriah, Tanout, Zinder Commune.

La communication entre le MEBA, les DREBA, les Inspections et chacune des écoles est assurée par courrier ou par téléphone portable, etc. Cependant, au cas où les zones seraient dehors du réseau téléphonique pour le téléphone mobile, les personnels d'inspections se rendent directement aux écoles pour assurer la communication.

Les rôles de chacun des organismes sont comme suit :

MEBA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration des plans et politiques éducatifs, mise en œuvres ;</li> <li>• Gestion financière du secteur de l'éducation ;</li> <li>• Construction des infrastructures éducatifs, évaluation du système éducatif ;</li> <li>• Gestion des écoles publiques et privées ;</li> <li>• Etude et établissement de contenu des cours et de la méthode de leçons ;</li> <li>• Formations des enseignants, plan de disposition ;</li> <li>• Sensibilisation de la promotion de scolarisation.</li> </ul>
DREBA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrement des inspections sous sa tutelle ;</li> <li>• Mise en œuvre de la politique éducative.</li> </ul>
IEB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des écoles publiques et privées dans la zone dont elle est chargé ;</li> <li>• Gestion de résultats d'études et du taux de présence des élèves ;</li> <li>• Formation et gestion du contenu et qualité de cours ;</li> <li>• Elaboration du plan de dispositions des enseignants, demande de construction des infrastructures éducatives ;</li> <li>• Mise en œuvre d'examens de passage, de concours, de notations, décision de résultats, etc.</li> </ul>
Ecoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement des élèves ;</li> <li>• Education des élèves ;</li> <li>• Evaluation de résultats (notes) et d'attitudes des élèves, etc. ;</li> <li>• Etablissement de statistiques éducatives et remise à l'inspection ;</li> <li>• Sensibilisation de parents d'élèves, organisation de COGES.</li> </ul>

En cas de la réalisation du présent Projet, la gestion et la maintenance des écoles faisant l'objet du Projet seront assurées par le Comité de gestion d'établissement scolaire (COGES).

#### **2-4-2 Plan de maintenance**

Au Niger, par la mise en œuvre de la politique de décentralisation, la gestion et la maintenance des infrastructures doivent être assurées par la collectivité locale. Toutefois le budget affecté par le gouvernement aux Directions Régionales de l'Education de Base et de l'Alphabétisation à cet effet étant insuffisante et ne couvrant pas chacune des écoles, la gestion et la maintenance sont assurées par le Comité de gestion d'établissement scolaire, composé de la collectivité locale, du directeur d'école, de parents d'élèves et de populations locales. Les activités principales relatives à la gestion et à la maintenance du COGES consistent en générale dans la réfection de mobilier scolaire, la destruction des termites, la réparation d'infrastructures (réfection de fissure, du plancher, etc.), la démolition, le montage, la réparation de salles de classe en paillote, etc.

Cependant, tous les comités n'assument pas leur fonction et les parents d'élèves se chargent effectivement de ladite fonction. Dans tous les cas, les populations se collaborent pour effectuer la réparation et la réhabilitation des infrastructures, mais ont de la difficulté financière. Le présent Projet vise à construire dans la mesure du possible les infrastructures qui ne nécessitent pas la gestion et la maintenance.

## 2-5 Coût estimatif du Projet

### 2-5-1 Coût estimatif des travaux faisant l'objet du projet

Le coût initial estimatif du Projet nécessaire au cas où le présent Projet serait mis en œuvre s'élève à 1.019.400.000 yens (1.018.000.000 yens pour l'aide financière non remboursable, 14.000.000 yens pour le coût à la charge de la partie nigérienne). Le coût estimatif à la charge de la partie japonaise et celui à la charge de la partie nigérienne selon la répartition des charges entre les deux parties calculés dans les conditions d'estimation indiqués ci-dessous sont composés de ce qui suit. Il est à noter que le coût estimatif du Projet susmentionné ne signifie pas le montant limite d'aide qui sera indiqué dans l'Echange de Notes.

#### (1) Coût à la charge de la partie japonaise

**Tableau 2-17 Ventilation du coût estimatif du Projet**

Description	Montant (million de yens)	Remarque
I Construction des infrastructures scolaires	625,0	
Infrastructures scolaires	(564,9)	
Mobilier scolaire	(60,1)	
II Frais de l'Agent d'approvisionnement	246,9	
III Frais du cabinet d'avocat	10,2	
IV Frais du conseiller d'approvisionnement	12,5	
V Conception et supervision des travaux (consultant local)	96,3	
VI Composante Soft	14,1	
VII Organisme chargé de la Composante Soft	13,9	
Total	1.018,9	

#### (2) Coût à la charge de la partie nigérienne

Le coût à la charge de la partie nigérienne est constitué du « coût de démolition des ouvrages existants » qui sera calculé après la conception détaillée et du « coût de mise en œuvre de la Composante Soft » qui est estimé approximativement à 7,0 millions de FCFA.

#### (3) Conditions d'estimation

- Période d'estimation octobre 2006
- Taux de change 1 euro = 143,10 yens  
1 FCFA = 0,22363 yens
- Délai de travaux Les délais d'exécution sont tels qu'ils sont indiqués au planning d'exécution du Projet.
- Divers Le Projet sera mise en œuvre conformément au système de l'aide financière non remboursable du gouvernement du Japon.

## **2-5-2 Coût de fonctionnement et de maintenance**

### **2-5-2-1 Coût de fonctionnement**

Si le présent Projet serait mis en œuvre et que le remplacement et la nouvelle construction des salles de classe seraient effectués, il faudra disposer des enseignants pour fonctionner de telles salles de classe. Pour 79 écoles cibles (Région de Maradi : 46 écoles, Région de Zinder : 33 écoles), il y aura 325 salles pour la Région de Maradi et 210 salles pour la Région de Zinder après l'exécution du Projet. Par conséquent, étant donné que le nombre d'enseignants actuellement en poste dans les écoles cibles s'élève à 579 (selon les questionnaires) et que le nombre d'enseignants nécessaires incluant le nombre de directeurs après l'exécution du présent Projet est 614, l'augmentation du nombre d'enseignants qui sera nécessaire définitivement sera de 35.

Le gouvernement du Niger prévoit l'engagement de 25.063 enseignants (20.459 enseignants volontaires, 4.604 enseignants titulaires) pendant 10 ans sur la période de 2003 à 2013 dans le cadre du « Programme Décennal de Développement de l'Education ». Ainsi, environ 2.500 enseignants sont annuellement engagés. Cependant, étant donné qu'environ 500 enseignants partent à la retraite chaque année, l'augmentation du nombre d'enseignants est d'environ 2.000 par an. Aujourd'hui, il y a cinq écoles normales et le nombre d'étudiants pouvant sortir d'établissements est environ 3.500 étudiants chaque année par rapport à 4.200 étudiants, nombre maximum d'étudiants qui sont annuellement dans les établissements.

Environ 3.300 étudiants sont engagés en tant qu'enseignant temporaire après leurs études, même s'il y a environ 200 enseignants en poste qui partent suivre la formation permettant d'être enseignant titulaire, les enseignants d'entre ces 3.300 enseignants seront disposés en priorité aux salles de classe à construire par le présent Projet.

Si le nombre d'enseignants se multiplie comme ce qu'il vient d'être mentionné ci-dessus, les enseignants nécessaires seront disposés sans faute aux écoles faisant l'objet du présent Projet qui fait partie du « Programme Décennal de Développement de l'Education ».

Dans ce cas, l'augmentation annuelle de frais de personnel est estimée comme suit :

- Au cas où les enseignants volontaires seraient engagés pour tous les postes :  
 $42.000 \text{ FCFA / pers. / mois} \times 12 \text{ mois} \times 35 \text{ personnes} = 17.640.000 \text{ FCFA}$   
(Environ 3,9 millions de yens)

Il peut être jugé que l'augmentation de frais de personnel pour les enseignants volontaires pourra être largement supportée du fait que le budget de l'éducation est augmenté de 60 % depuis un an et que la part de frais de personnel par rapport du budget du MEBA est 0,03% qui est très petite.

## 2-5-2-2 Coût de maintenance

### (1) Maintenance de salles de classe

A condition que les infrastructures soient utilisées de manière adéquate, il suffira de refaire la peinture 1 fois tous les 10 ans sur les murs intérieurs, 1 fois tous les 5 ans sur les portes et fenêtres et il sera souhaitable de repeindre les tableaux noirs une fois par an.

Les frais annuels de gestion et maintenance pour 79 écoles dont 284 salles de classe du présent Projet (envergure estimée pour l'exécution) sont comme suit :

**Tableau 2-18 Coût annuel de gestion et maintenance de salles de classe**

Description	Fréquence	Frais par an
Peinture sur les murs intérieurs	1 fois par 10 ans	4.658.000 FCFA
Peinture sur les portes et fenêtres	1 fois par 5 ans	3.624.000 FCFA
Peintures sur les tableaux noirs	1 fois par 1 an	5.510.000 FCFA
total		13.792.000 FCFA

### (2) Maintenance de blocs sanitaires

A conditions que les blocs sanitaires soient utilisés convenablement comme les salles de classe, il suffira de refaire la peinture 1 fois tous les 10 ans sur les murs intérieurs et 1 fois tous les 5 ans sur les portes et fenêtres.

Pour les blocs sanitaires, en plus de peinture sur les murs intérieurs, les portes et fenêtres, il sera nécessaire de vidanger et nettoyer les fosses 1 fois tous les 3 ans. Si les travaux sont confiés à une entreprise spécialisée, les frais de vidange et nettoyage s'élèvent à 25.000 FCFA par bloc (3 cabines). Ces frais sont le montant nécessaire par école, tous les 3 ans.

Les frais annuels de gestion et maintenance de 98 blocs sanitaires dont 284 cabines sont calculés comme ci-après :

**Tableau 2-19 Coût annuel de maintenance de salles de classe**

Description	Fréquence	Frais par an
Peinture sur les murs intérieurs	1 fois par 10 ans	958.000 FCFA
Peintures sur les portes et fenêtres	1 fois par 5 ans	372.000 FCFA
Vidange des fosses sceptiques	1 fois par 3 ans	767.000 FCFA
Total		2.097.000 FCFA

### (3) Coût annuel de maintenance

Le coût total de gestion et maintenance pour les salles de classe et les blocs sanitaires s'élève à 15.389.000 FCFA (environs 3,4 millions de yens japonais). Le montant de 56.000 FCFA par salle de classe sera nécessaire. Le montant et la forme de contribution que perçoivent le COGES se varient entre les écoles. Le montant moyen de contribution est de 500 à 1.000 FCFA par élève. En admettant que le nombre d'élève par salle soit 50, il serait possible de percevoir 25.000 à 50.000 FCFA. Il sera possible d'avoir le montant qui manque pour le coût de maintenance, en complétant avec le fonds ayant été dépensés jusque là pour la

construction des salles de classe en pailote, du fait que ces deniers étant la charge pour les personnages importants des communautés et les parents d'élèves ne seront plus requis.

Par ailleurs, il sera espéré que le COGES soit dynamisé et qu'il arrive à faire la perception et la dépende programmés à travers la formation relative à l'estimation et à l'acquisition de coût nécessaire pour la maintenance, par la mise en œuvre des activités de la Composante Soft.

### 2-5-3 Comparaison des coûts entre l'aide japonaise non remboursable générale et l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés

Le tableau ci-après montre la comparaison des coûts entre les projets financés sur l'aide japonaise non remboursable générale (Projet de construction de salles de classe de l'enseignement primaire dans les départements de Dosso et de Tahoua) et ceux financés sur l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés (présent Projet). Afin de faciliter la comparaison, le taux de charge pour les conditions d'estimation est adopté au calcul.

**Tableau 2-20 Comparaison des coûts entre l'aide japonaise non remboursable générale et l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés**

Désignation de projet		Aide japonaise non remboursable générale (Projet de construction de salles de classe de l'enseignement primaire dans les départements de Dosso et de Tahoua)	Aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés (Projet de construction de salles de classe dans les Régions de Maradi et Zinder)
Période d'exécution		2003 à 2005	2006 à 2008
Délai d'exécution		28 mois	29 mois
Superficie total (m <sup>2</sup> )		12.946	23.538
Nbr salles construites		194	284
Coût total du Projet (yens)		1.041.313.000 80.400 yens/m <sup>2</sup> 5.367.600 yens/salle	992.826.000 42.200 yens/m <sup>2</sup> 3.495.900 yens/salle
Coût de construction (yens)		897.076.000 69.300 yens/m <sup>2</sup> 4.624.100 yens/salle	603.192.000 25.600 yens/m <sup>2</sup> 2.123.900 yens/salle
Coût des travaux directs (yens)		693.432.000 53.600 yens/m <sup>2</sup> 3.574.400 yens/salle	603.192.000 25.600 yens/m <sup>2</sup> 2 123.900 yens/salle
ventilation	Travaux directs	693.432.000 (66,6%)	603.192.000 (60,8%)
	Travaux indirects* 1	203.647.000 (19,6%)	268.118.000 (27,0%)
	Frais de gestion d'approvisionnement* 2	97.188.000 (9,3%)	93.880.000 (9,4%)
	Composante Soft	47.046.000 (4,5%)	27.636.000 (2,8%)
	Total	1041.313.000 (100%)	992.826.000 (100%)

N.B. \* 1 : Le montant des travaux indirects du projet de l'aide japonaise non remboursable générale est le total du coût des ouvrages provisoires communes, du coût des chantiers et des frais généraux, tandis que celui de l'aide japonaise non remboursable pour le développement des communautés est le total des frais de l'Agent d'approvisionnement (JICS, cabinet d'avocat et conseil d'approvisionnement)

\* 2 : Le coût de la conception et de la supervision du projet de l'aide japonaise remboursable pour le développement des communautés comprend les coûts de levés topographiques et des études géotechniques.

\* 3 : Conditions d'estimation : juin 2006      taux de change : 1 euro = 0,21801 yens

### **3. EVALUATION DU PROJET ET RECOMMANDATIONS**

### 3. EVALUATION DU PROJET ET RECOMMANDATIONS

#### 3-1 Effets du projet

Le présent projet vise au remplacement de 247 salles de classe et à la nouvelle construction de 37 salles de classe (construction de 284 salles au total) ainsi qu'à la construction de 98 latrines (277 cabines) dans 79 écoles primaires existantes de Régions de Maradi et Zinder (Région de Maradi : 46 écoles, Région de Zinder : 33 écoles).

En outre, pour ce qui concerne la gestion et de la maintenance continue des établissements, la Composante Soft sera effectuée. Par l'exécution de ce qui précède, les effets indiqués ci-dessous pourront être attendus.

#### (1) Effets directs

Situation actuelle et problèmes	Mesures à prendre par le présent Projet (les travaux faisant l'objet de la coopération)	Effet induit par le Projet et degré de l'amélioration
<p>1. Le taux de scolarisation de l'éducation de base demeure au niveau très bas, soit à 52,4 % (2004/2005).</p> <p>L'origine majeure d'un tel taux est le manque du nombre de salles de classe, beaucoup d'écoles limitent l'admission des enfants qui souhaitent entrer dans l'établissement.</p>	<p>En fixant l'année cible du projet à l'an 2009, le nombre d'élèves estimable a été calculé en multipliant le nombre d'élèves actuel par le taux de croissance démographique.</p> <p>Le nombre de salles nécessaire est la différence entre le nombre de salles calculé par la division de nombre d'élèves estimé ci-dessus par 75 et le nombre de salles ne nécessitant pas la reconstruction.</p> <p>Le nombre de salles pour chaque école a été déterminé en se référant au nombre nécessaire calculé ci-dessus.</p>	<p>En l'an 2009, 21.300 élèves au total pourront étudier dans un environnement plus favorable aux écoles faisant l'objet de la coopération, y compris les salles existantes de la structure en dur.</p> <p>Parmi ceux-là, environ 2.000 élèves qui pourront être nouvellement scolarisés sont inclus.</p>
<p>2. Il y a beaucoup de salles de classe qui sont vétustes et/ou ont la structure provisoire. Les salles de classe en pailote comptent 7.382 salles et en banco, 994 sur le plan national.</p> <p>De telles infrastructures ne sont pas résistantes à la chaleur, à la pénétration des sables causée par le vent, aux pluies, etc. Ce qui rend l'efficacité de classe considérablement mauvaise.</p>	<p>Dans 79 écoles faisant l'objet de la coopération, de Régions de Maradi et Zinder, le remplacement de 247 salles en pailote par la construction en dur et la nouvelle construction de 37 salles (la construction de 284 salles au total) seront exécutés.</p>	<p>La construction de <u>284 salles</u> permettra nouvellement <u>14.200 élèves</u> d'étudier dans le milieu favorable.</p> <p>Par ailleurs, grâce à la construction, le remplacement de salles en pailote exercé par les parents d'élèves ne sera plus nécessaire et la dépense des <u>frais pour la construction de salles en pailote</u> (247 salles de classe) ne sera plus nécessaire.</p>
<p>3. Il manque le mobilier scolaire.</p>	<p>25 jeux de table-bancs à deux assises (type unifié) par salle seront aménagés.</p>	<p>· Les élèves de 79 écoles dont 284 salles de classe faisant l'objet du projet pourront étudier dans le milieu plus favorable.</p>
<p>4. Beaucoup d'écoles n'ont pas de bloc sanitaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Les blocs sanitaires sont construits en fonction du nombre de salles de classe faisant l'objet du projet et planifiés pour que chacune des écoles disposent de blocs sanitaires ;</li> <li>· En tenant compte de l'utilisation pour les filles, le mur sera installé à l'entrée des latrines.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· L'environnement de la santé et de l'hygiène sera amélioré dans chacune des écoles ;</li> <li>· L'environnement promouvant la scolarisation des filles sera aménagé.</li> </ul>



Situation actuelle et problèmes	Mesures à prendre par le présent Projet (les travaux faisant l'objet de la coopération)	Effet enduit par le Projet et degré de l'amélioration
5. La gestion et la maintenance d'une manière autonome et raisonnable ne sont pas mises en œuvre.	Pour les écoles faisant l'objet du projet, la Composante Soft sera effectuée dans le but de la dynamisation et du renforcement du COGES (comité de gestion d'établissement scolaire).	Pour les écoles faisant l'objet du projet, le système de la gestion et de la maintenance des infrastructures à construire par le présent projet sera aménagé.

## 2) Effet indirect

Situation actuelle et problèmes	Mesures à prendre par le présent Projet (les travaux faisant l'objet de la coopération)	Effet enduit par le Projet et degré de l'amélioration
1. Au Niger, chacune des écoles sont placées sous la tutelle du Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation, de la Direction Régionale de l'Education de Base et de l'Alphabétisation ainsi que le Bureau de l'Inspection de l'Education de Base. D'autre part, depuis l'introduction de la « Loi d'orientation du système éducatif », la communauté locale et sa population sont responsables de la gestion et la maintenance des infrastructures scolaires. A cet effet, les institutions administratives citées ci-dessus ne sont pas assez conscientes de la gestion et de la maintenance des infrastructures.	Les services chargés du Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation, de la Direction Régionale de l'Education de Base et de l'Alphabétisation ainsi que du Bureau de l'Inspection de l'Education de Base sont invités à participer à la mise en œuvre de la Composante Soft dont les activités prévues concernent la gestion et la maintenance des infrastructures scolaires.	« Les directives pour la gestion et le fonctionnement des écoles » à établir dans le cadre de la Composante Soft seront non seulement les directives pour la gestion et la maintenance à exercer principalement par les parents d'élèves, mais aussi incitera le MEBA de rénover sa conscience à l'égard de la gestion et de la maintenance des infrastructures scolaires. Ce qui contribuera à l'amélioration de capacité de la gestion et de la maintenance des écoles.

### 3-2 Recommandations

Etant donné que le présent Projet apportera le grand effet dans le domaine de l'éducation et qu'il contribuera à l'éducation de la population locale et à la stabilisation de la politique populaire dans les Régions de Maradi et de Zinder, il est jugé que l'exécution du présent Projet a la grande signification. Toutefois, pour utiliser de manière plus efficace les infrastructures et équipements à réaliser dans le cadre du présent projet, les points ci-dessous peuvent être pris en compte comme les mesures à prendre par la partie nigérienne.

- (i) Pour les salles à remplacer ou construire par le présent Projet, le MEBA affectera les enseignants au nombre adéquat et à la fois effectuera la formation continue d'une manière successive dans le but d'améliorer la capacité des enseignantes ;
- (ii) Pour les salles à construire par le présent Projet, les élèves au nombre adéquat seront admis à l'entrée et l'organisation des classes sera effectué d'une manière appropriée ;

- (iii) La partie nigérienne élaborera le programme d'enseignement approprié afin de donner les classes efficacement et elle fera ses efforts pour que les livres scolaires et les équipements scolaires et autres soient distribués à tous les élèves ;
- (iv) Dans le but de maintenir le savoir-faire acquis à travers l'exécution de la Composante Soft concernant la gestion et la maintenance des écoles, la partie nigérienne fera ses efforts pour le maintien du système du comité de gestion d'établissements scolaires à la fois qu'elle établira le système de coopération entre chacun des COGES, les bureaux de l'inspection et les communautés locales, etc.

## **ANNEXES**

## ANNEXES - 1 MEMBRES DES MISSIONS DE L'ETUDE

### (1) Mission d'étude du concept sommaire

M. HOSHINO Akihiko	Chef de la Mission	Chef de l'équipe pour l'éducation et la formation professionnelle, Groupe de gestion des projets II, Département de la gestion de l'aide financière non remboursable, JICA
Mlle ARAKAWA Naoko	Planification de supervision et d'approvisionnement	Département de gestion des projets, JICS
Mme. KUSHIDA Mami	Coordinatrice de Projet	Groupe de gestion des projets II, Département de gestion de l'aide financière non remboursable, JICA
M. TAKASE Yoshiyasu	Chef de consultants/ Plan d'architecture	Daiken Sekkei, Inc.
Mme. KANEKO Machi	Planification de l'éducation / de l'assistance technique	Idem
M. NAKAJIMA Yasuo	Planification de l'approvisionnement / estimation des coûts	Idem
M. NAKAYAMA Junji	Planification de l'exécution des travaux	Idem
Mlle OSHIMA Miho	Interprète (français)	

### (2) Mission de présentation du rapport sommaire du concept sommaire aux autorités nigériennes

M. HOSHINO Akihiko	Chef de la Mission	Chef de l'équipe pour l'éducation et la formation professionnelle, Groupe de gestion des projets II, Département de la gestion de l'aide financière non remboursable, JICA
Mme. KUSHIDA Mami	Coordinatrice de Projet	Groupe de gestion des projets II, Département de gestion de l'aide financière non remboursable, JICA
M. TAKASE Yoshiyasu	Chef de consultants/ Plan d'architecture	Daiken Sekkei, Inc.
M. NAKAJIMA Yasuo	Planification de l'approvisionnement / estimation des coûts	Idem
Mlle OSHIMA Miho	Interprète (français)	

# ANNEXES - 2 PROGRAMMES DE L'ETUDE

## (1) Mission d'étude du concept sommaire

Date	Officiel			Chef des Consultants/ Architecte	Interprète	Planification de l'Education et l'Assistance technique	Planification d'exécution des travaux	Planification de l'approvisionnement/ estimation des coûts					
	Chef de la Mission	Planification d'approvisionnement et de supervision	Coordinatrice de projet										
	M. HOSHIMA Akihiko	Mlle. ARAKAWA Naoko	Mme KUSHIDA Mami	M. TAKASE Yoshiyasu	Mlle. OSHIMA Miho	Mme KANEKO Machi	M. NAKAJIMA Yasuo	M. NAKAYAMA Junji					
1	19-Jun	lun	Départ de Tokyo/Arrivée à Paris										
2	20-Jun	mar	Départ de Paris/Arrivée à Niamey										
3	21-Jun	mer	Concertation avec le MEBA (Explication sur le rapport de commencement, distribution de questionnaires, coordination de programmes) Visite de courtoisie au bureau de la JICA (explication sur les principes du projet, le programme de l'étude)										
			Réunion entre la partie japonaise (Coopération technique/exmission)										
4	22-Jun	jeu	Visite aux organismes donateurs (AfD)			Concertation sur la collaboration avec la coopération technique		Préparation pour l'étude sur le terrain					
			Concertation avec le MEBA, visite de courtoisie au Ministre Visite aux organismes donateurs (CIDA, LUX, FICOD, AFW)			MEBA (Division Coopé ration et Projets) ONG(ONEN) discussion, concertation		Concertation avec le MEBA, visite de courtoisie au Ministre  Discussion avec la DIES/MEBA					
5	23-Jun	ven	Déplacement : Niamey à Maradi			Visite au MEBA (cellule de la promotion du COGES)		Discussion avec le MUHC					
			Visite à la DREBA et à l'autre donateur(KfW)			MEBA (Division Coopé ration et Projets)		Discusion avec NIGETIP					
6	24-Jun	sam	Départ de Tokyo Arrivée à Paris	Déplacement : Maradi à Niamey			Classement des documents recueillis						
7	15-Jun	dim	Départ de Paris Arrivée à Casablanca	Séance de travail de la mission, classement des documents recueillis			Dozzo: distribution de questionnaires		Déplacement : Niamey à Maradi				
			Arrivée à Niamey	Concertation sur le Procès-verbal			Discussion avec la DREBA/Maradi						
8	26-Jun	lun				Bureau de l'inspection Maradi Commune		Etude sur les infrastructures (Maradi)		Etude pour l'estimations des coûts aux entreprises locales des travaux			
						visite et étude ; Bureaux de l'inspection		Direction de l'Urbanisation/Maradi Etude sur les consultants locaux		Etude pour l'estimation des coûts aux entreprises locales des travaux			
9	27-Jun	mar	Signature du PV, rapport auprès du bureau de la JICA, séance de travail de la mission  Départ de Niamey			Réunions avec les populations (2 écoles/Maradi)		Concertation avec la DREBA Etude et confirmation des sites échantillons		Etude sur l'état des travaux Etude sur les matériaux de la construction			
10	28-Jun	mer	Arrivée à Paris, rapport auprès de l'Ambassade du Japon en France  Départ de Paris			Déplacement ; Niamey à Dosso Visite au bureau de Lux Déplacement : Dosso à Maradi		Réunions avec les populations (2 écoles/Maradi)		Etude sur l'état des travaux Etude sur les matériaux de la construction			
11	29-Jun	jeu	Arrivée à Tokyo			Discussion avec la DREBA/Maradi, visite et étude au bureau KfW, visite et étude au bureau PADEB Visite aux installations similaires réalisées par les autres donateurs (KfW, PADEB)			Visite aux entreprises				
12	30-Jun	ven				Discussion avec la DREBA/Maradi Visite et étude au bureau KfW		Discussion avec ONG(World Vision, GASF, Karkara)		Etude sur les matériaux de la construction Visite et étude au bureau KfW		Etude sur les blocs	
13	1-Jul	sam				Classement des documents recueillis, séance de travail de la mission Etude KfW							
14	2-Jul	dim	Déplacement : Maradi à Zinder										
15	3-Jul	lun				Concertation avec la DREBA/Zinder		Discussion avec le COGES		Interview avec les entreprises locales des travaux		Etude pour l'estimations des coûts aux entreprises locales des travaux	
						Concertation avec la DREBA(DEP)/Zinder		Réunion avec les populations (2 é coles/Zonder)		Distribution de questionnaires Confirmation des sites		Confirmation des sites (Zinder) Etude pour l'estimations des coûts	
16	4-Jul	mar				visite aux sites KfW				Etude sur les installations similaires (KfW)		Etude sur l'état des travaux effectués par les entreprises locales des travaux	
17	5-Jul	mer				Visite et étude au bureau PADEB			Distribution de questionnaires aux consultants locaux		Etude sur la situation de l'approvisionnement en matériels et équipements		
						Réunion avec les populations (Mirriah) + Visite au site du projet d'approvisionnement							
18	6-Jul	jeu				Visite à la DREBA/Zinder		Discussion avec le COGS		Visite à la DREBA/Zinder		Etude sur la situation de l'approvisionnement en matériels et équipements	
19	7-Jul	ven				Classement des documents recueillis		Concertation avec ONG(GASF, Karkara)		Ecole spécialisé en technique		Ramassage de questionnaire	
						Séance de travail de la mission, classement des documents recueillis							
20	8-Jul	sam	Déplacement : Zinder à Maradi										
21	9-Jul	dim	Déplacement : Maradi à Niamey										

Date	Officiel			Chef des Consultants/ Architecte	Interprète	Planification de l'Education et l'Assistance technique	Planification d'exécution des travaux	Planification de l'approvisionnement/ estimation des coûts
	Chef de la Mission	Planification d'approvisionnement et de supervision	Coordinatrice de projet					
	M. HOSHIMA Akihiko	Mlle. ARAKAWA Naoko	Mme KUSHIDA Mami					
22	10-Jul	lun		Concertation avec le MEBA (DEP/DIES)	Concertation sur l'assistance technique Ecole pour tous, JICA	Interview avec les entreprises locales des travaux	Etude pour l'estimation des coûts aux entreprises locales des travaux Ramassage de questionnaire	
23	11-Jul	mar		Visite au bureau de la JICA au Niger	UNICEF+ Aide et Action Départ de Niamey	Interview avec les entreprises locales des travaux	Etude pour l'estimation des coûts aux entreprises locales des travaux Ramassage de questionnaire	
24	12-Jul	mer		Concertation avec le MEBA	Arrivée à Paris Départ de Paris	Interview avec les entreprises locales des travaux Concertation avec le MEBA	Etude pour l'estimation des coûts aux entreprises locales des travaux	
25	13-Jul	jeu		Visite et étude à NIGETIP Concertation avec le MEBA	Arrivée à Tokyo	Visite et étude à NIGETIP Concertation avec le MEBA	Etude sur la situation de l'approvisionnement en les matériels et les é quipements	
26	14-Jul	ven		Rapport au bureau de la JICA Visite au MEBA, Départ de Niamey		Rapport au bureau de la JICA Départ de Niamey		
27	15-Jul	sam		Arrivée à Paris Départ de Paris		Arrivée à Paris Départ de Paris		
28	16-Jul	dim		Arrivée à Tokyo		Arrivée à Tokyo		

## (2) Mission de présentation du rapport sommaire du concept sommaire aux autorités nigériennes

Date	Officiels		Consultants		
	Chef de la Mission	Coordinatrice de projet	Chef des Consultants projet/Architecte	Interprète	Planification d'exécution des travaux
	M. HOSHIMA Akihiko	Mme KUSHIDA Mami	M. TAKASE Yoshiyasu	Mlle. OSHIMA Miho	M. NAKAJIMA Yasuo
1	12-Oct	jeu	Départ de Tokyo/Arrivée à Paris		
2	13-Oct	ven	Départ de Paris/Arrivée à Niamey		
3	14-Oct	sam	Réunion avec le bureau de la JICA Niger, Etudes supplémentaires		
4	15-Oct	dim	Réunion interne de la Mission, classement des documents recueillis		
5	16-Oct	lun	Départ de Tokyo - Arrivée à Paris	Discussion avec la Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) et la Direction des Infrastructures et des Equipements Scolaires (DIES) du Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) (Explication sur le rapport sommaire du concept sommaire)	
6	17-Oct	mar	Départ de Paris - Arrivée à Niamey	Discussion avec la Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) et la Direction des Infrastructures et Equipements Scolaires(DIES)/MEBA (Explication sur le Rapport sommaire du concept sommaire)	études supplémentaires  (études sur les prix unitaires des matériaux et main- d'oeuvre, etc.)
7	18-Oct	mer	Discussion avec la Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) et la Direction des Infrastructures et Equipements Scolaires(DIES)/MEBA Discussion avec la Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) et la Direction des Infrastructures et Equipements Scolaires(DIES)/MEBA sur le Procès-Verbal des discussions		études supplémentaires  (études sur le conseil d'approvisionnement, etc.)
8	19-Oct	jeu	Rédaction du rapport, réunion interne de la Mission		études supplémentaires  (études sur les cabinets d'avocat, etc.)
9	20-Oct	ven	Signature du Procès-verbal des discussions avec le MEBA Rapport auprès du bureau de la JICA Niger, Départ de Niamey		
10	21-Oct	sam	Arrivée à Paris Départ de Paris		
11	22-Oct	dim	Arrivée à Tokyo		

## **ANNEXES - 3 LISTES DES PERSONNES RENCONTREES**

### **(1) Mission d'étude du concept sommaire**

#### 1) Bureau de la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale) au Niger

M. SASADAKE Koichi	Représentant Résident
Mlle. OKUMOTO Yasuyo	Adjointe au Représant Résident
M. HARA Masahiro	Conseiller Technique à l'Education
M. IDE Toru	Chargé de Planification et Coordination Internationale

#### 2) Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation (MEBA)

M. Hamani HAROUNA	Ministre
Mme Maïguizo Rakiatou ZADA	Secrétaire Générale
M. Ali DAOUDA	Directeur des Etudes et de la Programmation (DEP)
Mme Rabi Bozari IBRAHIM	Division Coopération et Projets /DEP
M. Abdou DJIBRILOU	Directeur des Infrastructures et des Equipements Scolaires (DIES)
M. Mamadoul TAÏBOU	Consultant/PADEB

#### 3) Direction Régionale de l'Education de Base et de l'Alphabétisation (DREBA) de Maradi

M. Abdou AMANI	Directeur
M. Amoukou ISSAKA	Directeur Adjoint
M. Mamau Mahoman SANOUSSI	Architecte/PADEB
M. Maman Gado CHAWWEYE	Technicien/DEP

#### 4) Agence française de Développement (Afd)

M. Habibou BOUBACAR	Chargé de mission/Infrastructures
Mme Laurie BARNIER	Chargé de mission

#### 5) Canadien International Development Agency (CIDA)

M. Amadou GARBA	Conseiller en Agriculture et Environnement Directeur de l'Unité d'Appui au Programme de la Coopération Canadienne au Niger
-----------------	--

#### 6) Fonds d'investissement pour les Collectivités Décentralisées (FICOD)

M. Mamadou ALI BOUREIMA	Secrétaire Général
-------------------------	--------------------

#### 7) Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement (Lux-Développement)

M. Emmanuel BRAUN	Chef de Projet Développement de l'Artisanat au Niger DANI 3
M. Jean-Paul GOOR	Conseiller Technique Principal des Projets NIG/015-NG/016 (Bureau de Dosso)
M. Pierre-Henri DOHOGNE	Assistant Technique Infrastructures Projets NIG/015-NIG/016 (Bureau de Dosso)

M. AZIZ	Assistant Technique Infrastructures Projets NIG/015-NIG/016 (Bureau de Dosso)
---------	--

8) Consulting Engineers Salzgitter GmbH (CES)

Mme Elena STANECK	Architecte/Chef de Projet Projet Education de base I, Phase II Niger-Coopération Financière Allemande Kfw CES (Consulting Engineers Salzgitter GmbH)
M. Mohamed Abdoulaye DIALLO	Chef de Projet adjoint Projet Education de base I, Phase II Niger-Coopération Financière Allemande Kfw CES (Consulting Engineers Salzgitter GmbH)
M. Aboukary OUSMANE	Contrôleur des sites (chargé de Zinder Commune) Projet Kfw/CES

9) Direction Régionale de l'Education de Base et l'Alphabétisation (DREBA) de Zinder

M. Salifou Elhadji ABOUBACAR	Directeur
M. Abba BAÏTOU	Directeur Adjoibt
M. Ousmane MAMANE CHAZALI	Chef de Département Département des Infrastructures et des équipements scolaires Division de l'Administration et des Ressources
M. Abdou DJIBOU	Directeur Division des Etudes et de la Programmation (DEP)
M. Moustapha MAMAN BRAU	Technicien
M. Mahamane SANI	Architecte/PADEB

**Liste des personnes rencontrées (planification de l'éducation et l'appui technique)**

1) Administration

M. Ali Daouda	Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation (MEBA)	Directeur de l'Etude et de la Programmation (DEP)
Mme Ibrahim Rabi	Idem	Division Coopération et Projets/DEP
M. Djibrilla Abdou	Idem	Division Infrastructures/DEP
M. Damana Issaka	Idem	Cellule de Promotion des COGES/DEP
M. Abdou Amani	DREBA/Maradi	Directeur
M. Amokou Issaka	Idem	Directeur Adjoint
M. Mamane Gabo Chawey	Idem	Directeur des Etudes et de la Programmation
M. Oumarou Mahamane	Idem	Comptable/PADEB
M. Mamane Sannousi	Idem	Architecte TPB/PADEB
M. Yaya Djiba	Idem	Cellule de Promotion des



		COGES
M. Issayakou Issa	Bureau d'inspection/Maradi-Commune	Inspecteur
M. Abdou Mahamane	Bureau d'inspection/Tibiri/Maradi	Inspecteur
Mme Harouna Fadji Karoumi	Idem	Observateur Relais/COGES
M. Moussa Saley	Bureau d'inspection/Guidan Roumdi/Maradi	Inspecteur
M. Salifou Koma	idem	Observateur Relais/COGES
M. Abdou Zaroumey	Préfecture d'Aguïe/Maradi	Préfet
M. Aboubacar Ousmane	Bureau d'inspection/Téssaoua/Maradi	Inspecteur
M. Illa Ousmane	idem	Observateur Relais/COGES
M. Toudjani Laouali	Inspection/Téssaoua Franco-Arab/Maradi	Inspecteur
M. Alzouma Saydou Maïga	Bureau d'inspection/Aguïe/Maradi	Inspecteur
M. Salifou El Hadji Aboubacar	DREBA/Zinder	Directeur
M. Abba Baïtou	Idem	Directeur Adjoint
M. Abdou Djibo	Idem	Directeur de l'Etude et de la Programmation
M. Abdoulaye Mamane Lawan	Idem	Comptable/PADEB
M. Mamane Chazali Oumarou	Idem	Architeste TPB/PADEB
M. Ibrahim Goni Abdoulaye	Idem	Cellule de Promotion des COGES
M. Abo Louché	Idem	Chargé du PHASE (Santé scolaire)
M. Hama Zako	Bureau d'inspection/Tanout/Zinder	Inspecteur
M. Adamou Garba	idem	Observateur Relais/COGES
M. Issoufou Mani	Bureau d'inspection/Mirriah/Zinder	Inspecteur
M. Mamane Sani Lamine	idem	Observateur Relais/COGES
M. Koukouli Lawan	Bureau régional de l'hygiène publique/Région de Zinder	Cellule de la lutte contre les épidémies
M. Mamane Moussa	Bureau régional de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification Région de Zinder	Directeur
M. Mohamed	idem	Chargé de la lutte contre le ver de Guinée (l'aide financière non remboursable)
2) Organisme de la Coopération		
M. Issoufou Salé	FSIS (Suisse)/Maradi	Chef de bureau régional Gestionnaire

Mme Elena Stanecl	Bureau de la Construction des écoles à la Région de Maradi/Kfw	Chef de Projet (Consultant)
M. Dialla Mohamed Abdoulaye	Bureau de la Construction des écoles à la Région de Maradi/Kfw	Assistant (Consultant)
3) Organisations Internationales		
M. Kader	UNICEF	Chargé de la construction des écoles
M. Arsène Azandossessi	Bureau de Maradi UNICEF	Chef de bureau
4) ONG		
M. Ibo Hamza	ONEN	Coordinateur
M. Théophile FAHO	Aide et Action	Coordinateur
M. Illa Hamani	CARE International/Maradi	Assistant/évaluation, renforcement/technique des projets
M. Idrissa Mahamane Laouali	Karkara/Maradi	Coordinateur
M. Frédéric Abdou Marime	World Vision/Maradi	Coordinateur
M. Ezra Moussa	World Vision/Maradi	Chargé de programme d'appui aux enfants
M. Ahmed Alhassane	GASF (Group d'Appui à la Scolarisation des Filles)	Représentant
Mme. Aïchi Moussa	Aide et Action/Maradi	Aide et Action/Maradi

## **(2) Mission de présentation du rapport sommaire du concept sommaire**

### 1) Bureau de la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale) au Niger

M. SASADAKE Koichi	Représentant Résident
Mlle. OKUMOTO Yasuyo	Adjointe au Représentant Résident
M. HARA Masahiro	Conseiller Technique à l'Éducation
M. IDE Toru	Chargé de Planification et Coordination Internationale

### 2) Ministère de l'Éducation de Base et de l'Alphabétisation (MEBA)

M. Malam BOULAMA	Secrétaire Général par intérim
M. Ali DAOUDA	Directeur des Etudes et de la Programmation (DEP)
M. Souley ABDOULAYE	Chef Division Coopération et projets/DEP
M. Abdourahaman DAOUDA	Chef de Service des Projets/DEP
M. Souley ABDOULAYE	Directeur des Infrastructures et des Equipements Scolaires (DIES)

## ANNEXES - 4 PRECES-VERBAUX DES DISCUSSIONS

### (1) Mission d'étude du concept sommaire

#### PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS RELATIVES A L'ETUDE DU CONCEPT SOMMAIRE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE DANS LES REGIONS DE MARADI ET DE ZINDER EN REPUBLIQUE DU NIGER

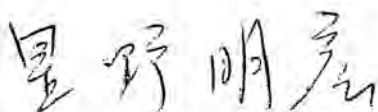
En réponse à la requête introduite par le gouvernement de la République du Niger et sur la base du résultat de l'étude préliminaire, le gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du concept sommaire relative au projet de construction de salles de classe dans les Régions de Maradi et de Zinder (ci-après désigné "le Projet") et a confié l'exécution de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée "la JICA").

La JICA a envoyé en République du Niger (ci-après désignée "le Niger"), une mission de l'étude du concept sommaire (ci-après désignée "la Mission") conduite par M. Akihiko HOSHINO, Chef de l'Equipe de l'éducation et de la formation professionnelle, Groupe de gestion des projets II, Département de la gestion de l'aide financière non remboursable de la JICA, et le séjour de cette mission au Niger est prévu du 20 juin au 14 juillet 2006.

La mission a eu une série de discussions avec les autorités nigériennes concernées et a effectué les études sur le terrain du Niger.

Au terme des discussions et de l'étude sur le terrain, les deux parties ont confirmé les points essentiels mentionnés en Appendice ci-joint. La mission poursuivra l'étude et élaborera le rapport sommaire de l'étude du concept sommaire.

Fait à Niamey, le 27 juin 2006



M. Akihiko HOSHINO  
Chef de la Mission  
Mission de l'étude du concept sommaire  
Agence Japonaise de Coopération  
Internationale (JICA)  
Japon



Mme Maïguizo Rakiatou ZADA  
Secrétaire Générale  
Ministère de l'Education de Base et de  
l'Alphabétisation  
République du Niger

## APPENDICE

### 1. Objectif du Projet

L'objectif du Projet est d'améliorer l'environnement éducatif d'écoles primaires dans les régions de Maradi et de Zinder par la construction et l'équipement des salles de classe.

### 2. Contenu de l'étude et calendrier de l'exécution

- 2-1 La partie japonaise a décidé d'effectuer une étude du concept sommaire visant à atteindre l'objectif décrit au point 1. ci-dessus. après avoir étudié le résultat de l'étude préliminaire du présent Projet. La partie nigérienne a donné son accord sur le résultat de l'étude préliminaire présenté par la partie japonaise ainsi que sur la méthodologie d'étude, le calendrier et autres éléments du Projet qui ont été définis sur la base dudit résultat, et a accepté le contenu du rapport de commencement et les travaux et services à la charge de la partie nigérienne.
- 2-2 La Mission poursuivra l'étude sur le terrain au Niger jusqu'au 14 juillet 2006. L'organisme responsable et l'organisme d'exécution du Projet de la partie nigérienne se sont engagés à fournir à la Mission les appuis nécessaires pour que l'étude puisse se dérouler dans les meilleures conditions.
- 2-3 La partie nigérienne a pris bonne note que l'exécution de la présente étude du concept sommaire ne signifie pas nécessairement la mise en œuvre de l'aide financière non remboursable par le gouvernement du Japon.

### 3. Organisme responsable et organisme d'exécution

- 3-1 L'organisme responsable du Projet est le Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation (MEBA).
- 3-2 L'organisme chargé de planifier la conception du Projet, les discussions préliminaires ainsi que la coordination générale est la Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) du Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation.
- 3-3 L'organisme chargé de l'exécution de la soumission des entrepreneurs, bureaux d'étude et fournisseurs d'équipements et du suivi des travaux du Projet est la Direction des Infrastructures et des Equipements scolaires (DIES) du Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation.

*alr*

- 3-4 L'organigramme du Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation, de la Direction des Etudes et de la Programmation ainsi que de la Direction des Infrastructures et des Equipements scolaires sont attachés en Annexe-1.

#### **4. Sites faisant l'objet du Projet**

Les sites cibles du Projet sont situés dans les Régions ci-après :

- (1) Région de Maradi
- (2) Région de Zinder

#### **5. Contenu de la requête du gouvernement du Niger**

A l'issue des discussions avec la Mission, la partie nigérienne a remis à la partie japonaise une requête définitive qui consiste en les composantes ci-dessous indiquées sur les sites figurant dans l'Annexe-2 et la partie japonaise l'a confirmé.

- (1) Construction de 300 salles de classe (9 m x 7 m x 3,5 m) et de 200 blocs sanitaires ;
- (2) Fourniture de tables-bancs pour élèves, de bureaux et chaises pour enseignants et d'armoires ;
- (3) Composante Soft.

#### **6. Lignes directrices de l'Aide**

- 6-1 Les deux parties ont confirmé que la Mission élaborera, après son retour au Japon, la liste des salles de classe prioritaires conformément au résultat d'étude effectuée au Niger ainsi qu'aux critères de sélection indiquée dans le paragraphe 10-1 et que les écoles faisant l'objet du Projet seront déterminées par l'étude à exécuter plus tard.
- 6-2 Les deux parties ont convenu du fait qu'il se peut que les sites décrits dans la liste des salles de classe prioritaires, établie au stade du concept sommaire, soient modifiés lors de la conception détaillée et que les régions et/ou les écoles figurant sur l'Annexe-2 ne signifient pas nécessairement ceux cibles définis du Projet.
- 6-3 Les deux parties ont confirmé que la Mission effectuera le concept sommaire sur la base des composantes indiquées dans le paragraphe 5 après son retour au Japon, mais l'exécution de chaque composante sera décidée à l'issue de l'étude à effectuer plus tard, ainsi que les composantes ne signifieront pas nécessairement ceux cibles définis.

*ah*

## **7. Organisation d'exécution**

7-1 Les deux parties ont convenu de mettre en place un comité consultatif entre les deux gouvernements pour assurer le bon déroulement du présent Projet.

Le comité consultatif sera composé de :

- (1) Ambassadeur du Japon ou son représentant ;
- (2) Ministre de l'Education de Base et de l'Alphabétisation ou son représentant.

7-2 Après la conclusion de l'Echange de Notes (E/N), le gouvernement nigérien ouvrira un compte dans une banque au Japon et conclura un accord d'agent d'approvisionnement avec l'agent d'approvisionnement : Japan International Cooperation System (ci-après désigné "JICS"). L'ouverture du compte bancaire doit être prise en charge par le gouvernement nigérien dans sa contre-partie.

## **8. Schéma de l'aide financière non remboursable pour le renforcement de communautés**

Le gouvernement du Niger a pris bonne note du schéma de l'aide financière non remboursable pour le renforcement de communautés expliqué par la Mission et décrit en Annexe-3 et Annexe-5 ci-jointes ainsi que les travaux et services à la charge de la partie nigérienne, et s'est engagé à prendre les mesures nécessaires en temps opportun pour que le Projet puisse être exécuté dans les meilleures conditions.

8-1 L'aide financière non remboursable pour le renforcement de communautés est un schéma de l'aide financière non remboursable nouvellement introduit pour appuyer le développement de compétence globale de communautés qui sont confrontées à des menaces de la vie et de la sécurité, notamment la pauvreté, la famine et les maladies ainsi que pour assurer l'aide d'urgence aux sinistrés.

8-2 Dans le cadre de l'aide financière non remboursable pour le renforcement de communautés, il sera envisagé de manière active l'adoption de méthodes d'exécution des travaux de construction basées sur les conceptions et les spécifications locales et l'utilisation d'entreprises locales et de matériels et matériaux locaux, pour améliorer la compétitivité, etc., afin de pouvoir réduire sensiblement les coûts de construction et d'assurer une meilleure efficacité par rapport aux aides générales.

8-3 Le gouvernement nigérien conclura un accord avec JICS, qui assurera la gestion de fonds, l'approvisionnement et contribuera à la mise en œuvre du Projet pour que le Projet puisse se dérouler dans les meilleures conditions. La JICA assurera l'accélération de la mise en œuvre du

*ah*

Projet, notamment, la fourniture de conseils au pays bénéficiaire ainsi qu'à JICS pour le bon déroulement du Projet.

8-4 Les circuits de fonds destinés au présent Projet sont tels qu'ils sont décrit en Annexe-4.

## **9. Calendrier de l'étude**

9-1 La mission poursuivra l'étude au Niger jusqu'au 14 juillet 2006.

9-2 La mission reviendra au Niger à la mi-octobre 2006 pour présenter l'aperçu du concept sommaire qui sera ainsi discuté et adopté avec la partie nigérienne.

9-3 Si la partie nigérienne donne son accord de principe sur l'aperçu du concept sommaire, la JICA établira le rapport de l'étude du concept sommaire et le transmettra au gouvernement du Niger vers le mois de janvier 2007.

## **10. Autres points discutés :**

Les deux parties ont convenu de ce qui suit :

10-1 Critères de l'élaboration de la liste des écoles prioritaires

La liste des écoles prioritaires sera élaborée suivant les critères ci-dessous :

- (1) Avoir des écoles nécessitant de construire d'urgence des installations scolaires, par manque de salles de classe (établissement abritant plus de 50 élèves par classe) ;
- (2) Les besoins actuels et futurs en salles de classe sont prévisibles sur la base du nombre d'élèves scolarisés, du nombre d'enfants en âge scolarisable, du taux de croissance démographique et du taux de scolarisation, etc. ;
- (3) Il n'existe aucun problème de gestion/maintenance des installations, tel que la mise en place d'enseignants, l'attribution du budget, la collaboration des personnes bénéficiaires du Projet ;
- (4) Il n'y a pas de problème en matière de droit de propriété pour la construction des installations ;
- (5) Aucun projet de construction de salles de classe par d'autres bailleurs de fonds n'est en cours de réalisation ou d'élaboration sur les sites identifiés ;
- (6) Le Comité de Gestion (COGES) de l'établissement est organisé d'une manière démocratique, et il

*ah*



est en mesure de susciter la collaboration pour la gestion et la maintenance des installations ;

(7) Confirmation des critères de sélection des sites à adopter lors de la conception détaillée :

- La configuration et la nature de sol sont appropriées et la superficie du terrain est suffisante ;
- Pour les travaux de construction, la démolition des installations existantes peut être réalisée sans aucun problème ;
- Les installations de remplacement sont assurées pendant les travaux de réhabilitation ;
- Il n'existe aucun risque de désastres naturels et de sécurité ;
- L'approvisionnement en eau est assuré sur le site.

10-2 Responsabilité concernant les défauts au stade de l'exécution du Projet

Au cas où un défaut de conception serait découvert, le consultant chargé de la conception détaillée et de la supervision des travaux de construction assumera la responsabilité.

Quant au défaut d'exécution des travaux, l'entreprise des travaux de construction assumera la responsabilité.

10-3 Consultants chargés de la conception détaillée et de la supervision des travaux de construction et entreprise chargée de travaux de construction

Les consultants chargés de la conception détaillée et de la supervision d'exécution des travaux de construction ainsi que les entreprises des travaux de construction ne seront pas limités aux personnes morales japonaises. La sélection de consultants et d'entreprises des travaux de construction s'effectuera par voie d'appel d'offres équitable conformément aux directives d'approvisionnement qui seront présentées plus tard à la partie nigérienne.

10-4 Travaux et services à la charge de la partie nigérienne

Le gouvernement nigérien s'est engagé à préparer les travaux et services à exécuter à la charge de la partie nigérienne lors de la mise en œuvre du Projet et à affecter les budgets nécessaires à cet effet en coordination et en partageant les tâches entre l'organisme responsable et l'organisme d'exécution du Projet, et à les exécuter impérativement suivant le calendrier d'exécution du Projet.

Les travaux et services à la charge de la partie nigérienne sont détaillés en Annexe-5. La partie nigérienne a pris bonne note qu'au cas où les travaux et services à la charge de la partie nigérienne ne seraient pas exécutés, les salles et/ou sites figurant sur la liste de salles de classe prioritaires ne feraient pas l'objet de réalisation.

*ah*



La partie japonaise fournira à la partie nigérienne les informations nécessaires pour l'affectation du budget par ce dernier. Par ailleurs, le détail de travaux et services à exécuter à la charge de la partie nigérienne sera donné lors de l'explication sur l'aperçu du concept sommaire.

#### 10-5 Gestion et maintenance des infrastructures construites par le Projet

La partie nigérienne a pris bonne note qu'elle devra se charger, de manière appropriée, de la gestion et de la maintenance des infrastructures construites sur l'aide financière non remboursable et elle s'y est engagée.

La partie nigérienne a demandé à la partie japonaise la coopération par la réalisation de Composante-soft sur la gestion scolaire, la gestion et la maintenance des infrastructures ainsi que le mode d'utilisation des latrines, etc.

#### 10-6 Mesures de sécurité

La partie nigérienne s'est engagée à prendre de façon adéquate et suffisante les mesures de sécurité pour les ressortissants japonais impliqués dans le Projet.

#### 10-7 Fourniture des informations nécessaires

La partie nigérienne s'est engagé à fournir à la Mission les différentes données, les conditions naturelles et d'autres informations nécessaires concernant les sites cibles du Projet qui sont nécessaires à la présente étude.

Annexes :

Annexe-1 : Organigramme du Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation (Direction des Etudes et de la Programmation, Direction des Infrastructures et des Equipements scolaires) du Niger

Annexe-2 : Listes des écoles de la requête remise par la partie nigérienne

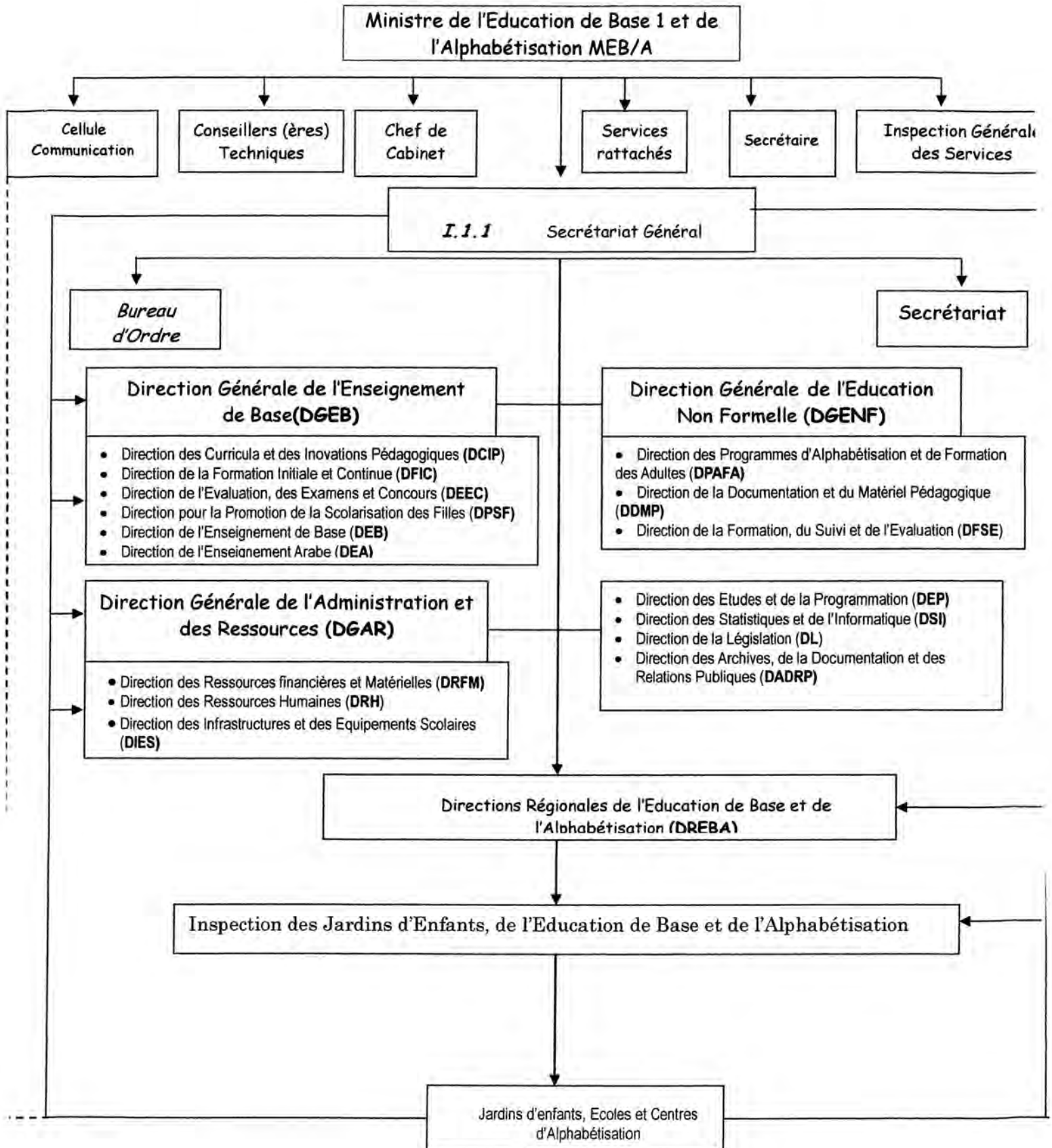
Annexe-3 : A propos de l'aide financière non remboursable pour le renforcement de communautés

Annexe-4 : Circuits de fonds relatifs à l'exécution du présent Projet

Annexe-5 : Principaux travaux à exécuter par chaque gouvernement

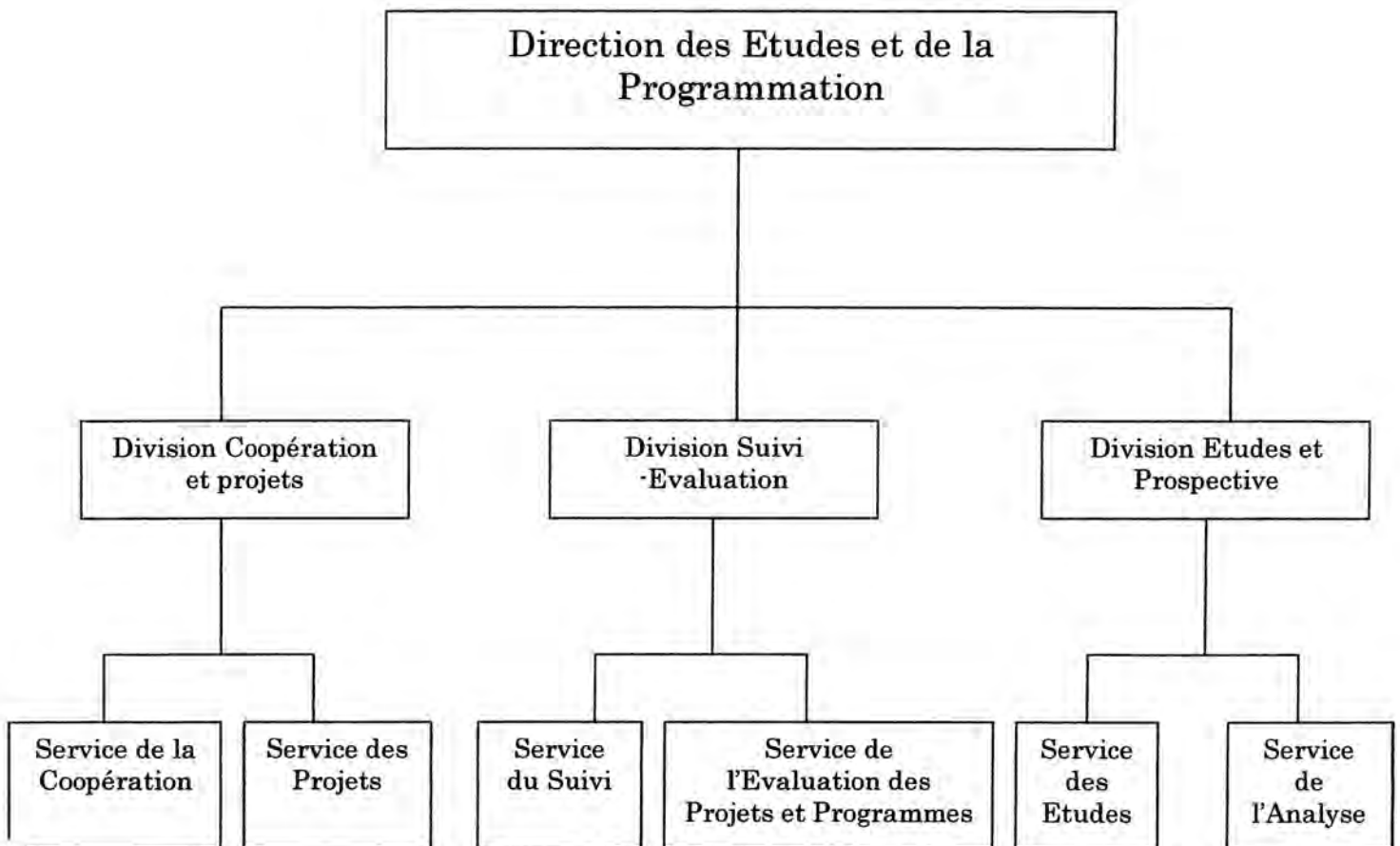
*ah*

**Organigramme du Ministère de l'Éducation de Base et de l'Alphabétisation (Direction des Études et de la Programmation, Direction des Infrastructures et des Équipements scolaires) du Niger**



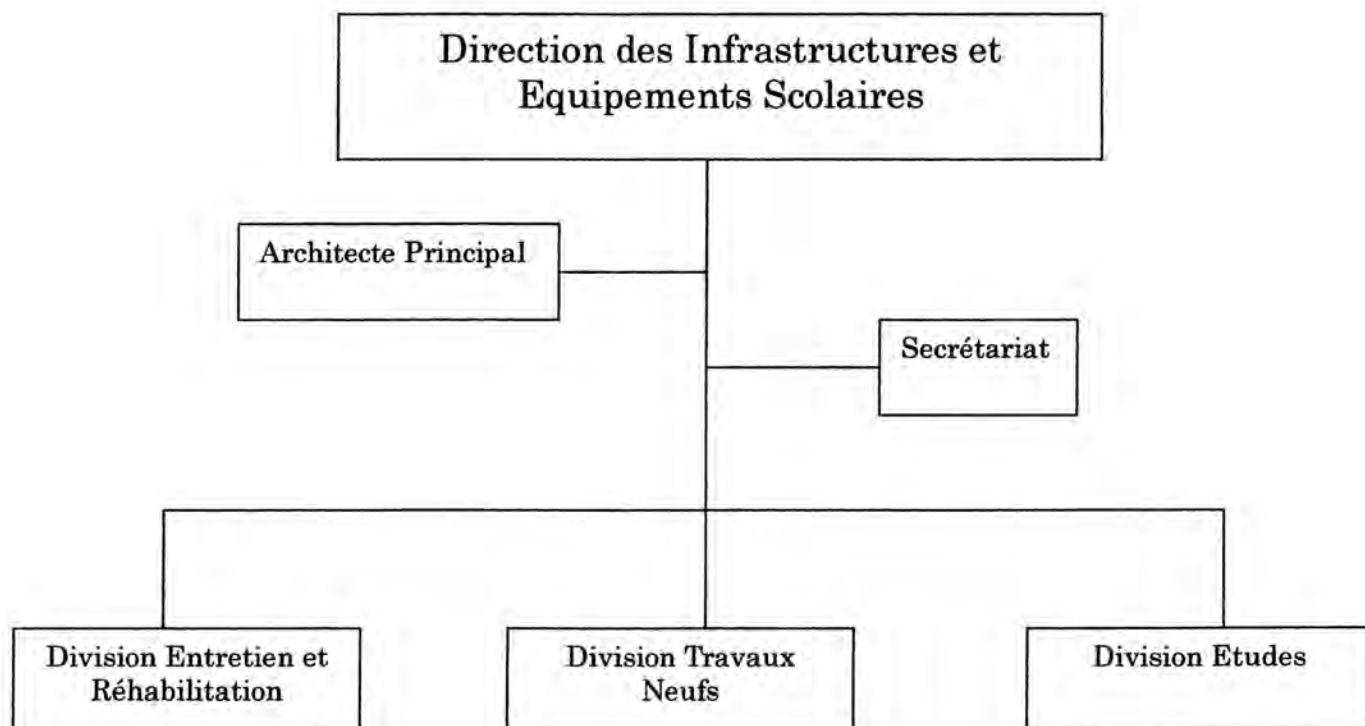
ah

Organigramme de la Direction des Etudes et de la Programmation



ah

Organigramme de la Direction des Infrastructures et Equipements Scolaires



ah

Annexe-2-1 Listes des écoles de la requête remise par la partie nigérienne

Fraternité- Travail- Progrès

REGION DE MARADI

DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION  
DE BASE1 ET DE L'ALPHABETISATION

PROPOSITIONS DES TRANCHES DE CONSRUCTIONS DANS LES ECOLES RETENUES DANS  
LE CADRE DU PROJET JAPONAIS PHASE IV

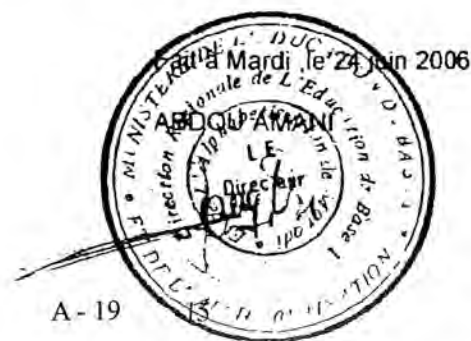
TRANCHES	N°	ECOLES	IEB1	CRITERES	Observations
I	1	Aquié Mixte	AGUIE	<i>Position géographique et/ou prédominance des palliotes</i>	
	2	Aquié Médersa			
	3	Aquié Quartier			
	4	Sabon Machi Médersa	DAKORO		
	5	Sabon Machi Nord			
	6	Kornaka Médersa			
	7	Kornaka Sud			
	8	Inwala	MADAROUNFA		
	9	Djirataoua			
	10	Kabobi Madarounfa			
	11	Magouza	Mayahi		
	12	Dan Gali I			
	13	Médersa Kanem Bakaché	G/ROUMDJI+TIBIRI		
	14	Soura sarkin Galma			
	15	Soura Aboubakar			
	16	Soura Garin Daouré			
	17	Tibiri Nord			
	18	Tibiri Médersa	Tessaoua		
	19	JE Tessaoua Guidawa			
	20	Tessaoua Sud			
	21	Hawan Dawaki			
II	1	Waga waga	Tessaoua	<i>Position géographique et/ou prédominance des palliotes</i>	
	2	Tessaoua Toudou			
	3	Médersa Koona	Mayahi		
	4	Guidan Zodi			
	5	Ola			
	5	Warzou			
	6	Boukari Sabo	C U de Maradi		
	7	Bagalam			
	8	- Diori 1			
	9	- Diori 2			
	10	- Lobit1			
	11	- Lobit 2			
	12	Soura II			
	13	Festival			
	14	Zarrya II			
	15	Ali Dan Sofo I			
	16	Ali Dan Sofo II			
	17	Ali Dan Sofo III			
	18	Mijin Yawa			
	19	Zaria I			
	20	Gao			
	21	Médersa Ali Dan Sofo			
22	Galadima Harouna				

ah

Annexe-2-2

TRANCHES	N°	ECOLES	IEB1	CRITERES	Observations
III	1	Médersa Dan Maïro	Mayahi	<i>Position géographique et/ou prédominance des pailloles</i>	
	2	Maïsoura			
	3	Zarsto			
	4	Sabon Layi	AGUIE		
	5	Dan Gamji			
	6	Tchadoua Médersa			
	7	Magéma	DAKORO		
	8	Dakoro Quartier			
	9	Dakoro Kourmi			
	10	Dakoro Jard/Enfants			
	11	Dakoro filles			
	12	Dakoro Médersa			
	13	DaKoro Ali Mamoudou			
	14	Sakata	MADAROUNFA		
	15	Madarounfa Expérimental			
	16	Madarounfa Médersa			
	17	Madarounfa Quartier			
	18	Danja			
	19	Tsouloulou II	G/ROUMDJI+TIBIRI		
	20	Zamfarawa			
	21	Tchadoua Mixte	AGUIE		
	22	Tapkin Sta	Tessaoua		
	23	El Dawa Peulh			
IV	1	Yen Radi	Madarounfa	<i>Position géographique et/ou prédominance des pailloles</i>	
	2	Garin Bori			
	3	Gazaoua Mixte	AGUIE		
	4	Gazaoua Ouest			
	5	Gazaoua Médersa			
	6	Gazaoua J /Enfants			
	7	Gazaoua Makama			
	8	Adalack (Sayé)	DAKORO		
	9	Dan Marké Wajé			
	10	Kaya			
	11	Eloum			
	12	Roumboukawa	/ROUMDJI+TIBIRI		
	13	Gabaguida			
	14	Tibiri Mountarou Barmou			
	15	Tibiri Kadata			
	16	Guidan Roumji Expérimental			
	17	Guidan Roumji Médersa			
	18	Guidan Roumji Quartier			
	19	Guidan Roumji Malmaye			
	20	Tibiri Kataré Ousmane			
	21	Ajé koria	DAKORO		

ah



**REPUBLIQUE DU NIGER**

Fraternité-Travail-progrès

**REGION DE MARADI**

DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION

DE BASE1 ET DE L'ALPHABETISATION

Tél/Fax 410 221

NOUVELLE REPARTITION DES INFRASTRUCTURES PREVUES DANS LE CADRE DU PROJET JAPONAIS PHASE IV			
Inspections	Ecoles concernées	Paillotes à remplacer	Blocs de latrines
<b>AGUIE</b>	Aguie Mixte	2	2
	Aguie Quartier	2	0
	<b>Aguie expérimentale</b>	0	0
	Aguie Médersa	2	1
	Gazaoua Mixte	2	1
	Gazaoua Ouest	3	2
	Gazaoua Médersa	3	2
	Gazaoua J /Enfants	1	1
	Tchadoua Mixte	3	2
	Gazaoua Makama	2	2
	Sabon Layi	2	1
	Dan Gamji	2	2
	Tchadoua Sud	0	0
	Tchadoua Médersa	2	1
<b>TOTAL AGUIE</b>		<b>26</b>	<b>17</b>
<b>DAKORO</b>	<b>Magéma</b>	0	0
	Dakoro Quartier	3	2
	Dakoro Kourmi	2	2
	Dakoro Jard/Enfants	0	0
	Dakoro filles	0	0
	Dakoro Médersa	2	2
	DaKoro Ali Mamoudou	1	1
	Ajé koria	2	1
	Sabon Machi Médersa	2	1
	Sabon Machi Nord	2	1
	Kornaka Médersa	2	2
	Kornaka Sud	1	0
	Adalack (Sayé)	2	2
	Dan Marké Wajé	0	0
	<b>Kaya</b>	2	1
	Eloum	2	1
Roumboukawa	2	1	
Gabaguida	2	0	
<b>TOTAL DAKORO</b>		<b>27</b>	<b>17</b>
<b>GUIDAN ROUMJI &amp; TIBIRI</b>	Soura sarkin Galma	2	2
	<b>Soura Aboubakar</b>	2	2
	Soura Garin Daouré	2	2
	<b>Tibiri Nord</b>	2	0
	Tibiri Médersa	2	2
	Tibiri Mountarou Barmou	1	2
	Tibiri Kadata	2	2
	Tibiri Kataré Ousmane	1	1
	Guidan Roumji Expérimentale	2	2
	Guidan Roumji Médersa	2	2
	Guidan Roumji Quartier	1	0
	Guidan Roumji Malmaye	2	1
	Tsouloulou II	2	1
Zamfarawa	2	0	
<b>TOTAL GUIDAN ROUMJI/TIBIRI</b>		<b>25</b>	<b>19</b>

ah



## Annexe-2-4

Inspections	Ecoles concernées	Pailloles à remplacer	Blocs de latrines
<b>MADAROUNFA</b>	Sakata	2	2
	Madarounfa Expérimentale	2	1
	Madarounfa Médersa	3	1
	Madarounfa Quartier	0	0
	Danja	0	2
	Tchizon Kourégué	0	0
	Inwala	2	0
	Djirataoua	3	1
	Kabobi Madarounfa	2	1
	Yen Radi	2	1
Garin Bori	2	1	
<b>TOTAL MADAROUNFA</b>		<b>18</b>	<b>10</b>
<b>MARADI COMMUNE</b>	Bagalam	2	2
	DIORI		
	- Diori 1	1	2
	- Diori 2	2	0
	Dan Goulbi	0	0
	LOBIT		
	- Lobit1	3	2
	- Lobit 2	0	0
	Soura II	3	2
	Festival	0	2
	Zarrya II	3	2
	Soura Aladeye	0	0
	Ali Dan Sofo I	2	2
	Ali Dan Sofo II	0	0
	Ali Dan Sofo III	1	0
	Mijin Yawa	2	2
Zaria I	2	0	
Gao	0	0	
Médersa Ali Dan Sofo	1	0	
Galadima Harouna	2	0	
<b>TOTAL MARADI COMMUNE</b>		<b>24</b>	<b>16</b>
<b>Mayahi</b>	Magouza	2	1
	Dan gali I	2	1
	Médersa Kanembaché	1	1
	Guidan Zodi	2	1
	Ola	2	1
	Warzou	1	1
	Boukari Sabo	2	4
	Médersa Dan Maïro	2	1
	Maïssoura	2	1
	Zartso	1	1
<b>Total MAYAHI</b>		<b>17</b>	<b>13</b>
<b>Tessaoua</b>	El Dawa Peuth	1	1
	Waga Waga	1	1
	Tessaoua Sud	2	1
	Tessaoua Toudou	2	1
	Hawan Dawaki	2	1
	Médersa Koono	2	1
	J E Tessaoua Guindawa	1	1
	Tapkin Tsa	2	1
<b>Total Tessaoua</b>		<b>13</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL DREBA MARADI</b>		<b>150</b>	<b>100</b>

ah



**ECOLES PROGRAMMEES POUR LA CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSES JICA**

IEB	Ordre de priorité	Ecoles	Effectif/par niveau																								Nombre installations demandées	
			CI		CP		CE1		CE2		CM1		CM2		Paillotes à remplacer	Blocs sanitaires												
			G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F			G	F										
G o u r é	1	Gouré Sabon Gari	36	28	50	44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2		
	2	Gouré Moustaphari	40	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2		
	3	Soubdou medersa	27	23	25	28	20	15	20	16	20	7	6	5											3	2		
	4	Guidiguirir centre	29	24	58	44	17	22	11	11	24	11	27	20											2	2		
	5	Gouré Garin Malam	26	26	23	33	34	37	22	34	29	41	26	24											1	2		
	6	Soubdou Centre	17	15	12	11	14	6	13	13	18	15	15	4											1	2		
	7	Abari	18	12	24	16	21	9	24	9	2	1	6	2											2	2		
	8	Guidiguir tchiromari	12	8	9	6	10	4	10	0	10	2	4	0											2	2		
	9	Arnadi	19	18	13	11	12	7	0	0	10	10	14	11											2	2		
	10	Sissia	18	21	11	9	6	9	0	0	21	5	9	2											1	2		
M a g a r i a	1	Ecole Quartier Magaria	52	53	44	35	41	43	47	44	44	31	49	33											4	2		
	2	Guidan Gona	8	11	10	7	12	7	10	11	11	6	9	8											2	2		
	3	Doungass mixte	28	29	39	34	41	27	26	12	18	15	17	8											4	2		
	4	Dogo Dogo	17	8	8	18	19	6	15	7	17	5	12	9											3	2		
	5	Medersa Sabon gari	47	50	46	52	40	61	63	90	38	38	51	34											3	2		
	6	Birdiquil Zongo Aman	30	20	36	9	0	0	0	0	0	0	0	0											2	2		
	7	Gourgouzou	17	18	29	17	0	0	0	0	0	0	0	0											2	2		
	8	Kaki Baré	14	17	14	10	20	4	12	9	19	14	11	15											2	2		
	9	Dan Tchibaou	16	15	13	7	18	7	17	6	16	7	19	6											2	2		
	10	Damaou II	34	28	20	17	21	11	10	7	20	8	21	6											3	2		
M a t a m è y e	1	Matamèye Quartier	61	42	50	42	51	34	43	52	36	23	36	26											5	2		
	2	Matamèye mixte	64	37	50	42	60	35	49	41	49	30	39	33											4	2		
	3	Matamèye Nord	36	32	48	25	22	20	21	18	35	12	20	9											4	2		
	4	Matamèye Sud	20	20	16	14	17	16	21	3	28	6	23	0											4	2		
	5	Maimoujia Médersa	29	24	36	29	24	15	27	11	20	8	14	2											4	2		
	6	Roumji	34	8	13	9	16	11	28	16	32	21	30	13											3	2		
	7	Tounfafi Mai Kassoua	31	19	34	21	16	15	22	9	19	10	15	13											3	2		
	8	Takara	12	18	22	11	6	14	16	6	22	21	19	16											3	2		
	9	Kantché Mixte	43	32	18	20	23	20	26	22	15	17	34	21											2	2		
	10	Kada Zaki	34	18	29	21	25	16	16	0	38	19	14	15											2	2		

M i r r i a h	1	Jan Doutsi	34	11	30	10	27	19	27	15	0	0	21	12	3	2
	2	Samkaka	23	12	28	16	18	12	18	9	11	9	8	3	3	2
	3	Kournawa	16	8	7	2	0	0	0	0	15	12	7	5	3	2
	4	Fotoro Haoussa	24	16	0	0	13	7	15	14	0	0	15	7	3	2
	5	Medersa Droum	11	9	9	9	12	13	13	15	14	14	0	0	2	2
	6	Kawari	20	20	18	4	21	6	0	0	0	0	21	5	3	2
	7	Angoual Tarno	15	15	20	24	24	26	0	0	0	22	10	0	3	2
	8	Gamdou	23	14	0	0	25	18	0	0	0	21	16	0	2	2
	9	Bani II	19	23	21	10	16	11	10	13	0	1	17	9	2	2
	10	Jigayi Kaigama	46	36	24	5	22	16	14	12	17	9	11	4	2	2
Z i n d e r / c o m	1	Karkada III	22	18	24	26	26	22	22	9	19	18	0	0	6	2
	2	Charé Zamna II	35	28	46	40	36	35	57	54	0	0	0	0	5	2
	3	Karakara Sud	14	13	25	20	31	14	57	31	0	0	0	0	4	2
	4	Alkalaoua	80	60	101	84	82	88	51	36	0	0	0	0	3	2
	5	Yadakondagué II	25	43	13	12	13	15	3	4	0	0	7	3	3	2
	6	Garin Makahi	30	22	21	21	25	23	39	20	0	0	0	0	3	2
	7	Kagna Maï Roua	23	27	20	24	15	23	14	19	15	18	0	0	3	2
	8	Kourandaga	12	8	14	11	15	10	14	6	0	0	0	0	2	2
	9	Tchingnéni Koura	22	14	22	17	22	11	0	0	0	0	0	0	2	2
	10	Garin Malam Nord1	63	34	31	14	24	20	45	41	43	38	65	35	2	2
T a n o u t	1	Dalli	22	10	15	10	14	18	19	11	14	11	15	13	4	2
	2	Gangara médèrsa	30	15	20	10	18	15	18	14	11	13	15	12	3	2
	3	Kaki Fada	30	20	15	17	25	10	16	20	13	12	16	14	3	2
	4	Dan Biri	18	20	22	19	19	0	15	21	18	15	14	10	3	2
	5	Kellé kélé	20	15	20	23	20	10	18	13	16	13	20	16	2	2
	6	Takoukout	18	20	12	14	15	10	13	12	14	12	15	14	2	2
	7	Gourbobo	30	20	18	8	20	14	15	18	18	12	14	13	2	2
	8	Ragué Gaya	14	24	12	14	20	16	14	10	15	20	18	13	2	2
	9	Garin Algo	15	10	13	12	17	13	18	10	11	10	12	13	2	2
	10	Kouvéwa médèrsa	19	24	18	12	16	11	25	22	15	10	12	14	2	2

LE DREB/A

ak

**A PROPOS DE L'AIDE FINANCIERE NON REMBOURSABLE  
POUR LE RENFORCEMENT DE COMMUNAUTES**

(Traduction provisoire)

[Points essentiels de l'aide financière non remboursable pour le renforcement de communautés]

Depuis l'année fiscale 2006, le gouvernement du Japon a introduit un nouveau schéma d'aide financière non remboursable appelé « Aide financière non remboursable pour le renforcement de communautés ». Ce schéma vise le développement de certaines communautés ou régions du pays bénéficiaire par le renforcement de la compétence de la communauté dans son ensemble pour pouvoir lutter contre diverses menaces telles que famines, pauvreté, épidémies, etc. Plusieurs différentes composantes (construction d'écoles, de routes, de forages ou formation) peuvent être combinées pour constituer un projet. Le projet d'une seule composante, par exemple, la construction de salles de classe dans certaine région par utilisation de ressources locales est aussi possible. Les entrepreneurs, fournisseurs ou consultants ne sont pas limités aux personnes morales japonaises, et la construction peut être exécutée en application des spécifications locales, ce qui permettra une réduction de coûts.

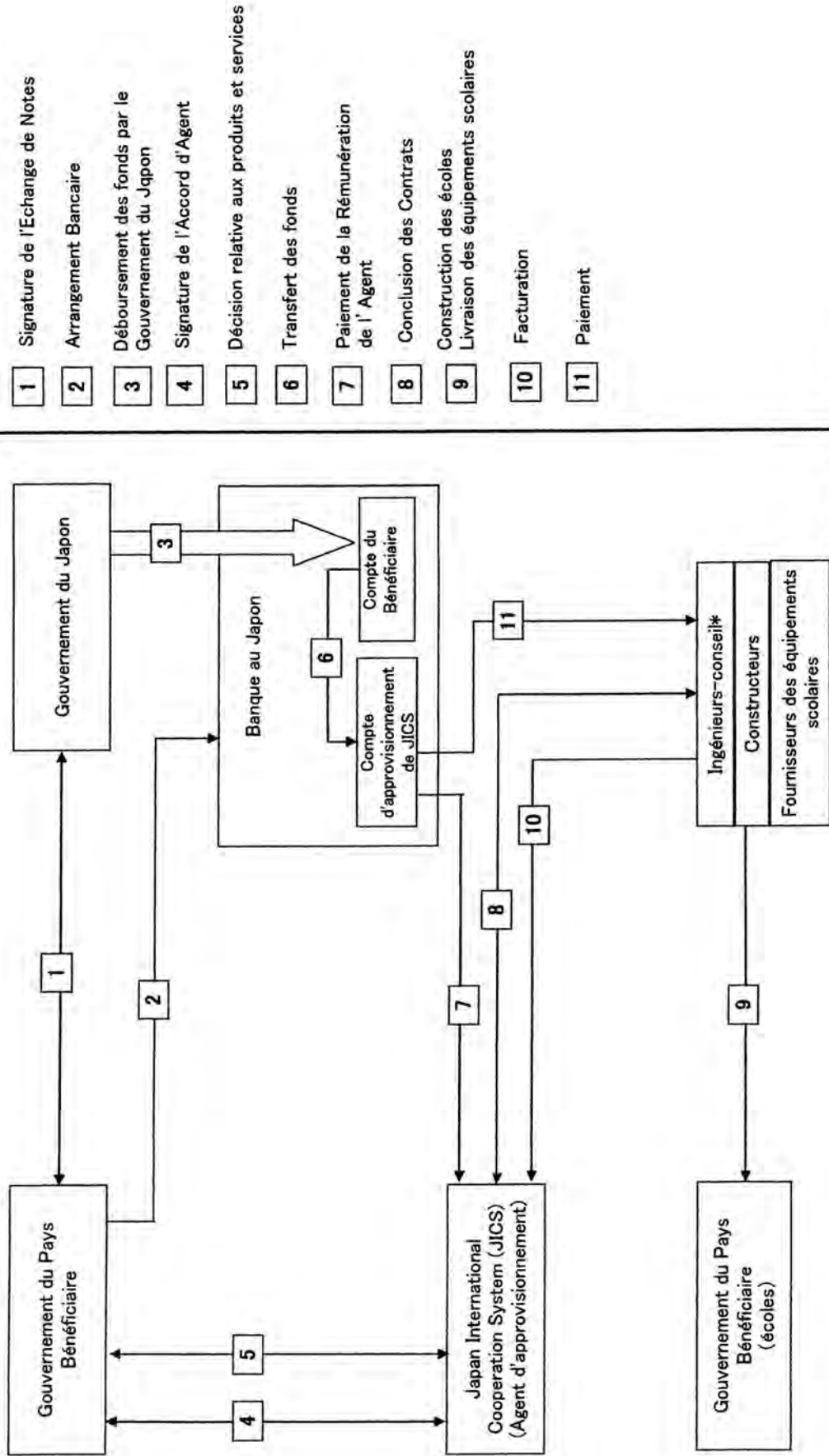
Le nouveau schéma se caractérise par un grand nombre d'avantages qui sont différents de ceux de l'aide financière non remboursable pour les projets généraux. Il s'agit de:

- les entrepreneurs, fournisseurs ou consultants ne sont pas limités aux personnes morales japonaises, et la construction peut être exécutée en application des spécifications locales ;
- Plusieurs différentes composantes peuvent être combinées pour constituer un projet ;
- L'Agent de Gestion d'Approvisionnement, Japan International Cooperation System (JICS) est désigné pour assurer l'ensemble de la gestion de l'aide (y compris la gestion du fond) au nom et pour le compte du gouvernement du pays bénéficiaire.
- Le projet a des procédures plus simples et démarre plus tôt que les projets de l'aide financière non remboursable du type général.
- Les ressources locales, telles que fournisseurs, entrepreneurs, consultants, matériels, mains-d'oeuvre, etc., peuvent être utilisées si nécessaire.
- Les spécifications locales peuvent être utilisées pour la construction
- L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) est désignée pour exécuter les études du concept sommaire et pour accélérer la mise en œuvre de projets.

L'un des caractéristiques les plus importantes et le principe du schéma sont l'efficacité de coût. Si des entrepreneurs ayant une compétence technique raisonnable sont disponibles dans le pays bénéficiaires ou dans les pays voisins, ils peuvent participer à la soumission pour la construction. (La qualité des travaux sera supervisée par les consultants sélectionnés par la partie japonaise).

Le nouveau schéma de l'aide financière non remboursable, vise, par le renforcement de communautés, à améliorer la sécurité humaine, l'un des sujets importants de l'assistance public au développement du Japon.

Circuits de fonds relatifs à l'exécution du présent Projet



\* Ingénieurs-conseil chargés du plan détaillé et supervision

ah



## Annexe-5

## Principaux travaux à exécuter par chaque gouvernement

No.	Description	Couvert par le Japon	Couvert par pays bénéf.
1	Acquérir les terrains		•
2	Dégager, niveler et remblayer les sites, si nécessaire		•
3	Construire les portails et clôtures dans et autour des sites		•
4	Construire l'aire de parking	•	
5	Construire les pistes		
	1) à l'intérieur du site	•	
	2) à l'extérieur du site		•
6	Construire les bâtiments	•	
7	Fournir les installations pour la distribution en électricité, alimentation en eau, assainissement et d'autres installations secondaires		
	1) Electricité		
	a. ligne de distribution jusqu'aux sites		•
	b. branchement d'abonné et lignes intérieures dans les sites	•	
	c. disjoncteur sur circuit principal et transformateur	•	
	2) Alimentation en eau		
	a. canalisation de distribution d'eau de ville jusqu'aux sites		•
	b. système de distribution dans les sites (réservoirs de réception et surélevés)	•	
	3) Evacuation des eaux		
	a. canalisation d'égout public jusqu'aux sites (eaux pluviales, eaux usées et autres)		•
	b. réseau d'égout dans les sites (eaux vannes, déchets ordinaires, aux pluviales et autres)	•	
	4) Alimentation en gaz		
	a. raccordement au réseau d'alimentation en gaz		•
	b. réseau de distribution dans les sites	•	
	5) Système de téléphone		
	a. ligne principale de téléphone jusqu'au répartiteur principal (MDF) pour les bâtiments		•
	b. répartiteur principal et extension après le répartiteur	•	
	6) Mobilier et équipement		
	a. mobilier scolaire	(•)	(•)
	b. mobilier général		•
	c. équipement du Projet	•	—
8	Régler à la banque japonaise la commission pour le paiement à effecteur sur la base de l'Arrangement Bancaire		•
9	Assurer le débarquement et le dédouanement au port de débarquement dans le pays bénéficiaire		
	1) transport maritime ou aérien des produits jusqu'au pays bénéficiaire	•	
	2) exonération des taxes et droits de douane des produits au port de débarquement		•
	3) transport à l'intérieur du pays du port de débarquement aux sites du Projet	(•)	(•)
10	Accorder aux nationaux japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectuée en vertu des contrats les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent exécuter leur travail.		•
11	Exonérer les nationaux japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposées dans le pays bénéficiaire, à l'égard de la fourniture des produits et services effectuée en vertu des contrats.		•
12	Tous les taxes, droits internes et d'autres charges fiscales imposés au pays pour les produits et/ou services fournis par l'Agent d'approvisionnement.		•
13	Pertes et/ou dégâts dus à la non exécution de travaux et services à la charge du pays bénéficiaire, décrit dans la présente liste.		•
14	Maintenir et utiliser adéquatement et efficacement les installations construites et équipements acquis par l'aide financière non remboursable.		•
15	Prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non remboursable, indispensables pour le transport et l'installation des équipements.		•

A/B : Arrangement Bancaire

oh